

CARNEIRO Anthony DA3 2009-2010
Projet individuel



Réaménagement de la place de la Barreyre à Nohanent (63-Puy de Dôme)

Pour la rendre plus conviviale et plus sécurisée



Tuteur: M. Sébastien LARRIBE



Ecole Polytechnique de l'université de Tours
Département Génie de l'Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps BP 30553
37200 Tours cedex 3
Tél: 02 47 36 14 52
www.polytech.univ-tours.fr

Réaménagement de la place de la Barreyre à Nohanent (63-Puy de Dôme)

Pour la rendre plus conviviale et plus sécurisée

CARNEIRO Anthony
Ingénieur 1^{ère} année
Projet individuel 2009-2010

Tuteur: M. Sébastien LARRIBE

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont aidé à mettre en place ce projet et qui m'ont consacré du temps.

Un merci tout d'abord à l'ensemble du conseil municipal et à la commission urbanisme, financements économie et gros travaux de Nohanent pour leur accueil chaleureux et pour leur aide précieuse.

Un grand merci tout particulièrement à Monsieur Daniel CHAZOT, 2^{ème} adjoint au maire chargé de l'urbanisme et des sports à Nohanent, pour m'avoir accordé du temps et pour m'avoir fourni et mis en disposition l'ensemble des informations nécessaires pour l'élaboration de mon projet.

Un merci à mon tuteur Monsieur Sébastien LARRIBE, Maître de Conférences au Département Aménagement, pour m'avoir aidé, répondu à l'ensemble de mes questions et pour m'avoir guidé tout au long de mon projet.

Enfin, un merci à mes parents pour m'avoir soutenu et aidé durant l'élaboration de mon projet.

Introduction

L'espace public est une zone de rassemblement ou de passage se situant principalement dans les surfaces urbaines et qui appartient à l'ensemble des usagers. Celui-ci a donc pour but d'être un véritable lieu de vie et de convivialité au sein de la commune.

Pour parvenir à son but, l'espace public doit ainsi remplir divers objectifs. Tout d'abord, il doit être facilement accessible par tous avec n'importe quels moyens de locomotion. Ensuite, l'espace doit pouvoir attirer la population en offrant un cadre de vie idéal pour pouvoir s'y rassembler. Ceci passe par une bonne structuration et une certaine esthétique de cette zone afin que l'ensemble des usagers s'y sente en sécurité et qu'il puisse s'identifier à cet espace. De plus, cette surface peut offrir des commerces et des services afin de conforter son importance en terme de rassemblement au sein de la commune. L'espace public a ainsi un rôle essentiel au sein d'une commune pour l'épanouissement de sa population.

Nohanent, mon village d'étude et de résidence, situé au nord ouest de Clermont Ferrand dans le Puy de Dôme(63), possède deux espaces publics au centre de la commune : la place de la Farge, réaménagée en 2007 et la place de la Barreyre à laquelle je proposerais deux aménagements différents par la suite. En effet, malgré sa position idéale au sein de la commune, cette dernière renferme certains problèmes dans son organisation et son fonctionnement. De plus, la place de la Barreyre n'a pas un rayonnement aussi attractif que la place de la Farge malgré plusieurs potentialités.

Le but de ce rapport sera donc de proposer différents aménagements de la place de la Barreyre afin qu'elle soit un véritable espace public convivial et attractif.

Ce rapport se composera d'une première partie consacrée au diagnostic de la commune puis de la place de la Barreyre en étudiant l'ensemble de ses caractéristiques et son fonctionnement.

Puis, les enjeux de l'aménagement issus du diagnostic seront énoncés en une deuxième partie.

Enfin, la dernière partie sera dédiée aux deux aménagements possibles de la place qui répondent aux enjeux chacun à leurs manières et qui résolvent les problèmes de celle-ci.

Dans ce rapport, l'aspect financier de ces aménagements ne sera pas étudié.

Enfin, sauf indication contraire, les photos sont prises par moi-même.

Table des matières

Remerciements	1
----------------------------	----------

Introduction.....	4
--------------------------	----------

1^{ère} partie : Diagnostic territorial	8
--	----------

I. Présentation de la commune.....	9
---	----------

1. Localisation de la commune.....	9
2. Réseaux routiers et transport.....	11
3. Les commerces, les activités et les services de la commune.....	13
4. Démographie	18
<i>a) Une population en augmentation</i>	<i>18</i>
<i>b) ... mais qui vieillit.....</i>	<i>18</i>

⇒ Conclusion du I.....	21
-------------------------------	-----------

II. Etude de la place de la Barreyre (place de l'église).	22
--	-----------

1. Localisation de la place.....	22
2. Historique de la place.....	23
<i>a) L'histoire marquée par l'eau et les lavoirs.....</i>	<i>23</i>
<i>b) La place fut auparavant le lieu de vie du bourg.....</i>	<i>25</i>
3. Composition de la place.....	26
4. Utilisation de la place par les personnes.	27
5. Disposition des espaces de la place.	28
6. Etat actuel de la place.	29
<i>a) Un espace dangereux en mauvais état.....</i>	<i>29</i>
<i>b) Un manque de stationnement.....</i>	<i>31</i>
<i>c) Une place « bétonisée ».....</i>	<i>32</i>
<i>d) Des réseaux d'assainissement et électriques trop voyants.....</i>	<i>33</i>
<i>e) L'église et les lavoirs peu mis en valeur.</i>	<i>34</i>

⇒ Conclusion du II.....	36
--------------------------------	-----------

2^{ème} partie : Enjeux de l'aménagement37

1. Rendre la place plus conviviale et plus attractive38
2. Cumuler l'espace piétonnier et l'espace réservé aux véhicules38
3. Remédier aux problèmes de stationnement.....38
4. Mettre en valeur le patrimoine local38

3^{ème} partie : Propositions d'aménagement de la place de la Barreyre.....40

I. Aménagements préliminaires communs aux deux projets.42

1. La rue de la Barreyre.....42
 - a) *Plan masse du projet de la rue de la Barreyre.....43*
 - b) *La réduction de la rue de deux voies en une seule à sens unique.....43*
 - c) *L'agrandissement des trottoirs.....44*
 - d) *Deux places de stationnement arrêt minute.....44*
2. Les autres rues adjacentes à la place.....45

II. Première proposition d'aménagement.46

1. Plan masse du projet d'aménagement n°1.46
2. Un espace piéton convivial, sécurisé et verdoyant.....48
 - a) *Revêtements de la zone piétonnière.....48*
 - b) *Végétations de la place.....49*
 - c) *Mobilier urbain.....50*
3. La circulation des véhicules repoussée tout autour de la place.53
4. Des places de stationnement organisées tout autour de la place.....55

III. Deuxième projet d'aménagement de la place.56

1. Plan masse du projet d'aménagement n°2.56
2. Un espace piéton sécurisé, convivial et rappelant le patrimoine local.....58
 - a) *Une présence importante d'eau.....58*

b)	<i>Des voies piétonnières pour la convivialité et le bien-être des nohanentais.</i>	58
c)	<i>Emplacements des autres mobiliers urbains.</i>	59
3.	La circulation des véhicules ralentie et modifiée.	61
4.	Un parking au nord de la place.	62

Conclusion	63
Table des cartes	66
Table des figures	68
Table des graphiques	68
Table des photos	68
Table des tableaux	69

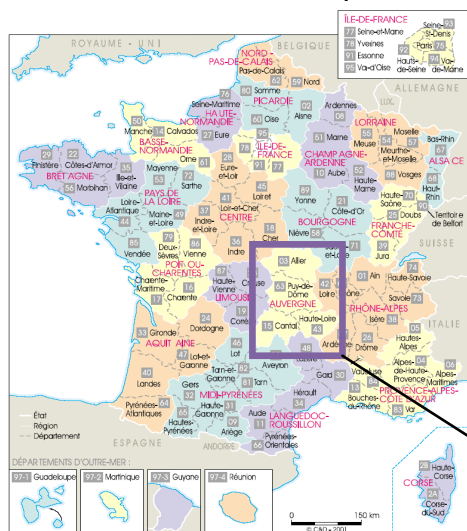
1^{ère} partie :

Diagnostic territorial

I. Présentation de la commune.

1. Localisation de la commune.

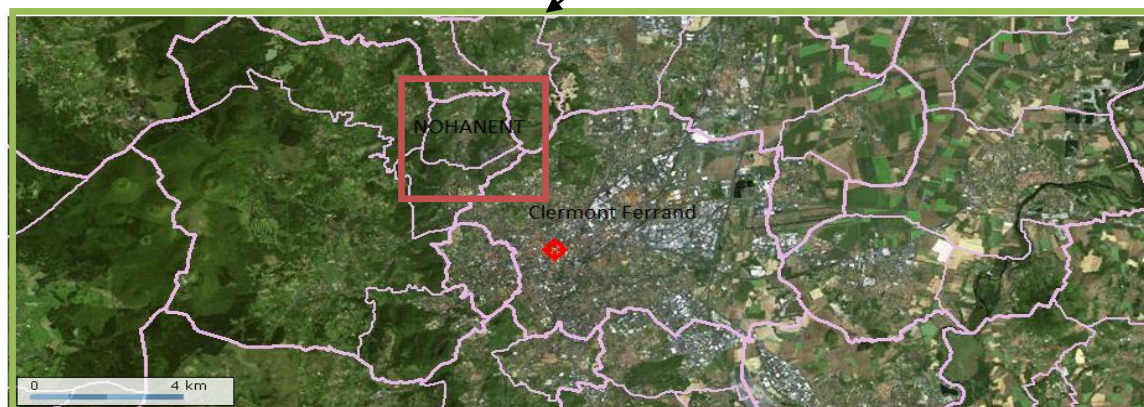
Nohanent est une commune du département du Puy de Dôme (63) appartenant à la région Auvergne. Elle est située à 5 kilomètres au nord ouest de la préfecture régionale Clermont Ferrand. Sa superficie est de 420 hectares.



*Carte 1 : La France et ses départements
(source : www.gites-de-France.fr/)*



Carte 2 : La région Auvergne (source : europa.eu/)

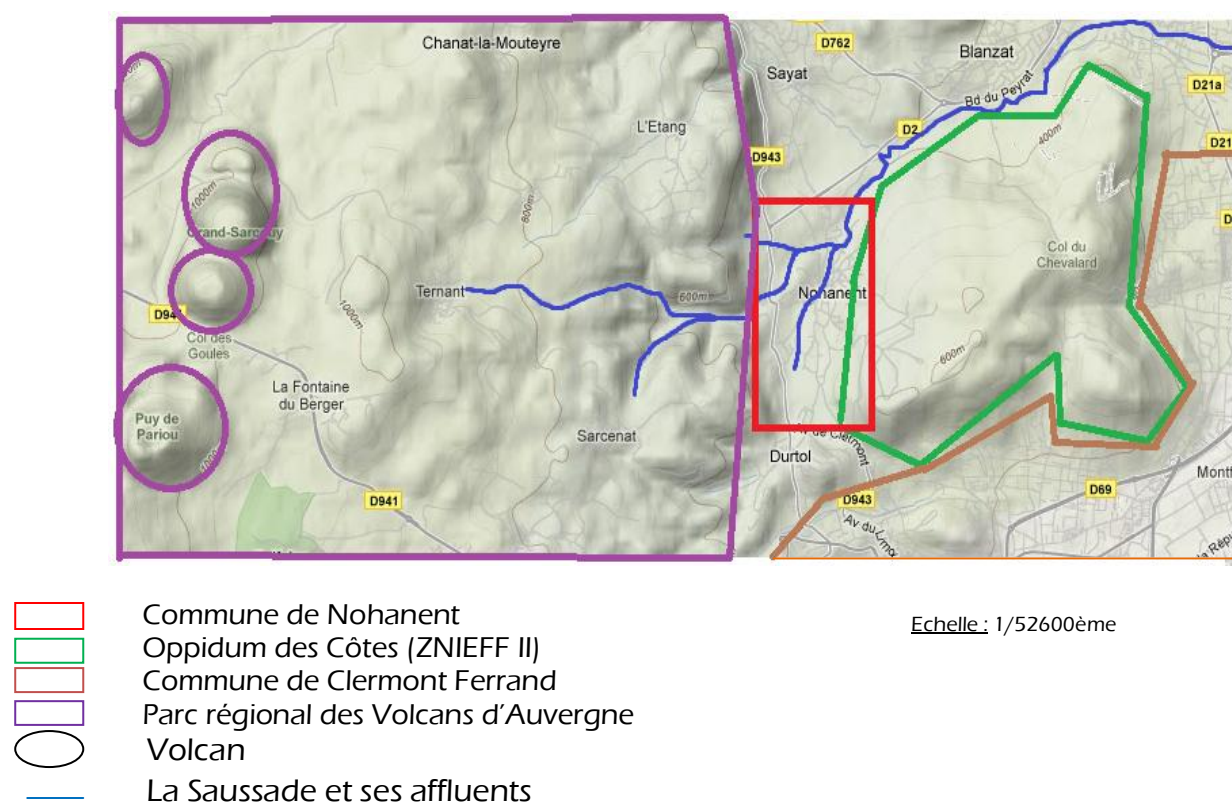


Carte 3 : Localisation de Nohanent par rapport à Clermont Ferrand (fond : Géoportail ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

Nohanent est située en haut de la vallée de la Saussade, ruisseau affluent de l'Allier, sur l'ancienne coulée de lave du Pariou apparue il y a 8580 ans, ce qui explique la présence de nombreuses pierres volcaniques dans le sol ainsi que le relief accidenté dans lequel réside la commune.

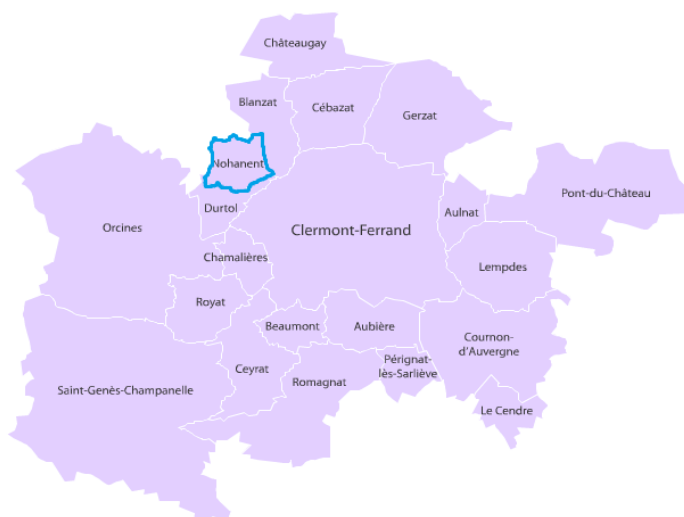
En effet, à l'ouest de la commune se trouve le Parc naturel Régional des volcans d'Auvergne, très boisé, qui rassemble plus de 80 volcans ayant une altitude moyenne de 1000 mètres, sachant que la commune se situe à une altitude moyenne de 449 mètres. A l'est de celle-ci s'érige à 600 mètres d'altitude l'Oppidum des Côtes, où se trouvait auparavant une carrière de basalte, et qui est aujourd'hui un lieu de promenade avec des chemins créés en faveur de la découverte de ce site. C'est un point de vue culminant de la commune et plus généralement de l'agglomération clermontoise. Cet oppidum est d'ailleurs une ZNIEFF II (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) qui offre des potentialités biologiques importantes. La vallée de la Saussade s'ouvre au nord-est vers les communes de Blanzat et de Sayat ainsi que vers la plaine fertile de la Limagne. Enfin, au sud de la commune se trouve la commune de Durtol et le nord ouest de Clermont Ferrand.

Ainsi, bien que Nohanent soit à proximité de l'agglomération clermontoise, elle est aussi au bord de la campagne et de la nature.



Carte 4 : Localisation de Nohanent et son relief (fond : Google Maps ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

De plus, Nohanent fait partie depuis décembre 1999 de Clermont Communauté rassemblant 21 communes soit 283 200 habitants¹. Cette communauté a notamment des compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre de l'habitat et de politique de la ville dans son territoire.



Carte 5 : Clermont Communauté (fond : Clermont Communauté ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

2. Réseaux routiers et transport

Le village s'est développé le long de deux routes départementales (la RD762 et la RD764) qui se croisent au niveau de la place de la Farge. De plus, deux départementales, la RD943 (Clermont Ferrand/Le Cratère/Pontgibaud) à l'ouest et la RD2 (Nohanent/Gerzat/Pont du Château) au nord, contournent la commune ce qui permet de réduire une partie du trafic à l'intérieur du village. Le reste du réseau communal se compose essentiellement de voies locales.

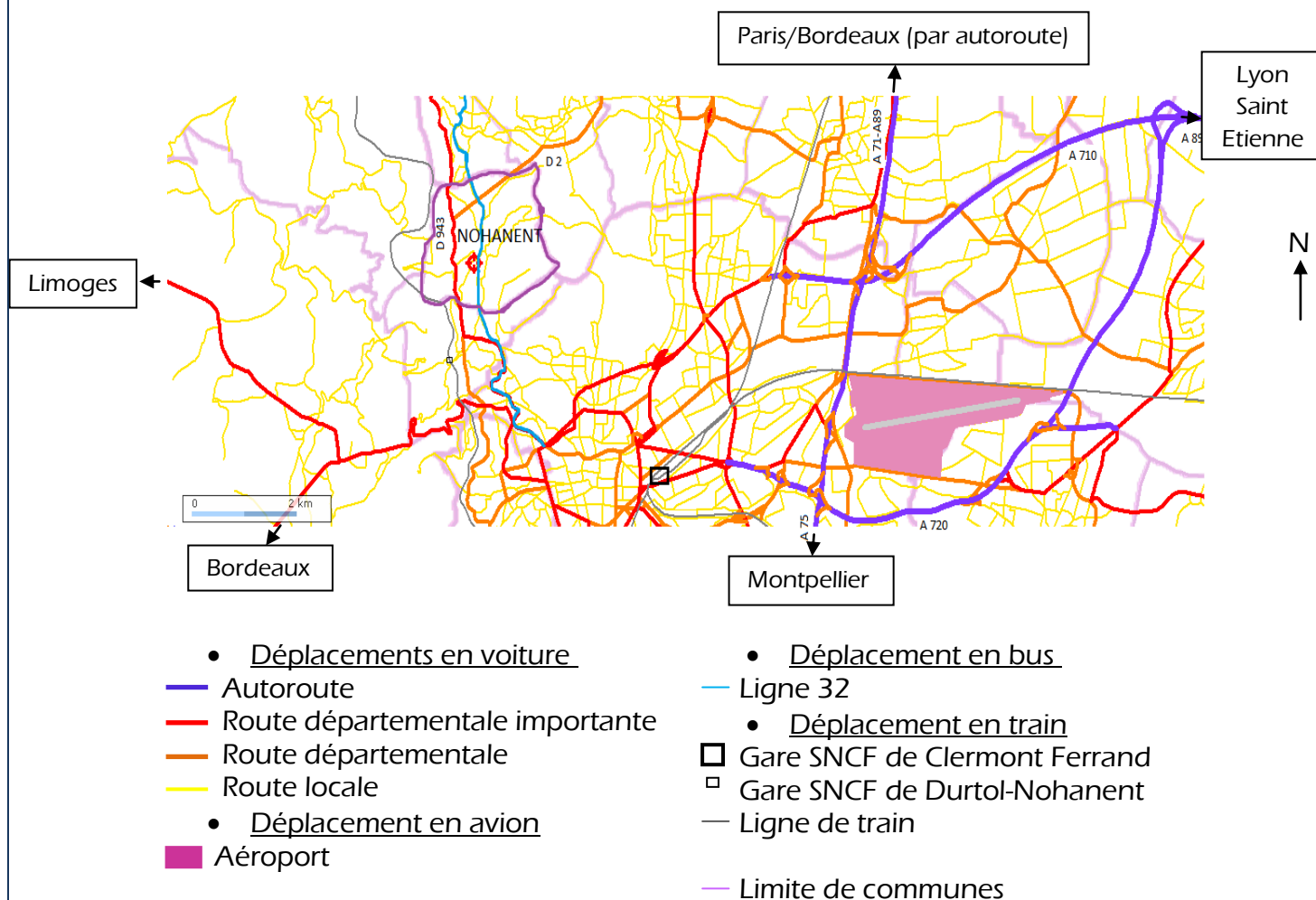
Le village est également situé près des grands axes de transport et des pôles multimodaux dont bénéficie Clermont Ferrand. En effet, Nohanent n'est situé qu'à 14 kilomètres de l'aéroport de Clermont Ferrand, qu'à 12 kilomètres des autoroutes A 71 allant vers Paris, A75 allant vers Montpellier et l'A89 pour aller à Bordeaux ou à Lyon et qu'à 5 kilomètres de la gare de Clermont Ferrand.

De plus, la commune est desservie par le réseau de bus clermontois (la T2C (transport en commun de l'agglomération clermontoise)) avec la ligne 32 allant d'Argnat, village à 4 kilomètres au nord ouest de Nohanent, à Gaillard, quartier clermontois en centre ville possédant un arrêt de tramway afin de pouvoir se déplacer partout dans l'agglomération. Les bus sont fréquents le matin jusqu'à 9h30

¹ Source Clermont Communauté

et le soir à partir de 16h jusqu'à 19 h30 alors que des transports à la demande sont mis en place entre 9h30 et 16h. Un bus est également mis en place le matin et le soir pour les adolescents qui vont, pour la plupart, au collège Tremonteix au nord ouest de Clermont Ferrand.

Nohanent possède également une gare SNCF en collaboration avec la commune voisine de Durtol. Elle est située sur cette dernière et seul le TER Auvergne Clermont Ferrand-Le Mont Dore dessert cette gare.



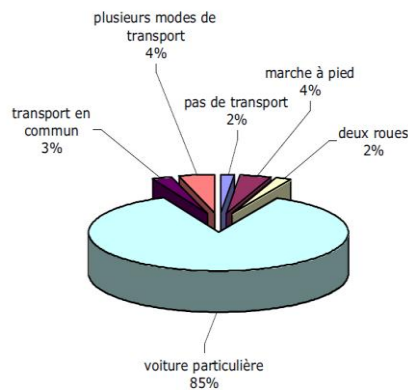
Carte 6 : Ensemble des moyens de transport offerts à Nohanent (fond : Géoportail ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

Ainsi, on a vu que l'ensemble de ces différentes voies de communications permettent un meilleur déplacement des lycéens/étudiants et de la population active vers Clermont Ferrand le matin et le retour vers Nohanent le soir. En effet, l'ensemble des collèges et lycées où vont les nohanentais se trouvent à Clermont Ferrand. De plus, en 2006, 90,1%² des actifs travaillent en dehors de Nohanent dont 88,6%³ dans le département du Puy de Dôme et donc à Clermont Ferrand. Ainsi la plupart des déplacements des nohanentais se dirigent vers la métropole auvergnate, endroit où

² Source INSEE

³ Source INSEE

se concentre l'essentiel des commerces, des industries, des services. Enfin, en 2009, 85% de ces déplacements se font en voiture particulière alors que seulement 7% de la population active utilise les transports en commun : ainsi, ils demeurent aujourd'hui encore sous utilisés (cf. graphique 1).



Graphique 1 : Les différents modes de transport des nohanentais (source : PLU)

La commune ne possède pas de voies cyclables actuellement.

3. Les commerces, les activités et les services de la commune.

Pour satisfaire la population à proximité et pour éviter qu'elle devienne seulement un espace à dominance résidentiel, la commune étudiée possède également des commerces et des services, la plupart étant situé tout autour des deux places principales de la commune (place de la Farge et place de la Barreyre) et aussi le long de la rue de Durtol :

- Deux superettes
- Deux bars/tabac
- Une pharmacie
- Une boulangerie
- Une boucherie
- Une maison accueillant des médecins
- Un dentiste
- Un cabinet infirmier/kiné ...



Photo 1 : Place de la Farge



Photo 2 : Rue de la Barreyre (boulangerie) et la place de la Barreyre au fond

Des places de stationnement sont aussi délimitées dans ces secteurs :

- 16 places et une pour personnes invalides à la place de la Farge.
- 62 places dont 2 places pour personnes handicapées, une place pour le taxi et 2 places « arrêt-minute » à la route de Durtol pour la poste, l'école, la mairie et les logements sociaux.
- Une zone en terre battue servant de parking et stationnement le long des lavoirs place de la Barreyre.

Aussi, une zone au sud ouest de la commune au bord de la RD943 recueille l'ensemble des entreprises et des manufactures de Nohanent avec notamment une carrosserie et une imprimerie. Elle est en extension avec la construction de quatre nouvelles entreprises d'ici 2011.



Photo 3 : Panneau montrant la future zone d'activités du Rivassol

Puis, au nord ouest de la commune se trouve la zone du Puy Valeix actuellement en extension qui rassemble l'ensemble des terrains sportifs (terrain de basket ball, de tennis, de pétanque, le terrain de football est en projet) ainsi que la salle polyvalente.



Photo 4 : Salle polyvalente du Puy Valeix



Photo 5 : Terrains de basket-ball et de tennis sur la zone du Puy Valeix

Un bassin d'orage, commun aux communes de Sayat, Blanzat et Nohanent, se situe à l'extrême nord est et permet aux nohanentais d'aller se promener tout autour de celui-ci ou alors pêcher.

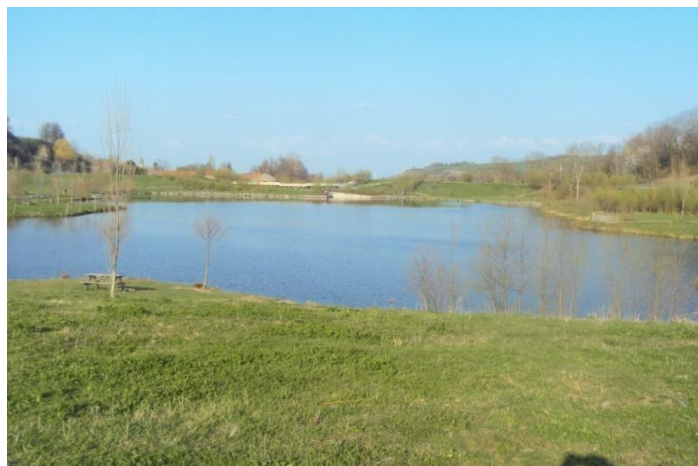


Photo 6 : Bassin d'orage à l'extrême nord est de la commune.

Ensuite, Nohanent possède une école primaire et une école maternelle à côté de la mairie et de la Poste près de la place de la Farge. Elle possède aussi une école privée. De plus, une maison de bourg possédant des ordinateurs ainsi qu'un centre de loisirs permettent de rassembler les jeunes adolescents près de la place de la Barreyre. Une bibliothèque est également en projet d'ici 2012 entre la place de la Farge et la place de la Barreyre.



Photo 7 : Ecole primaire près de la place de la Farge



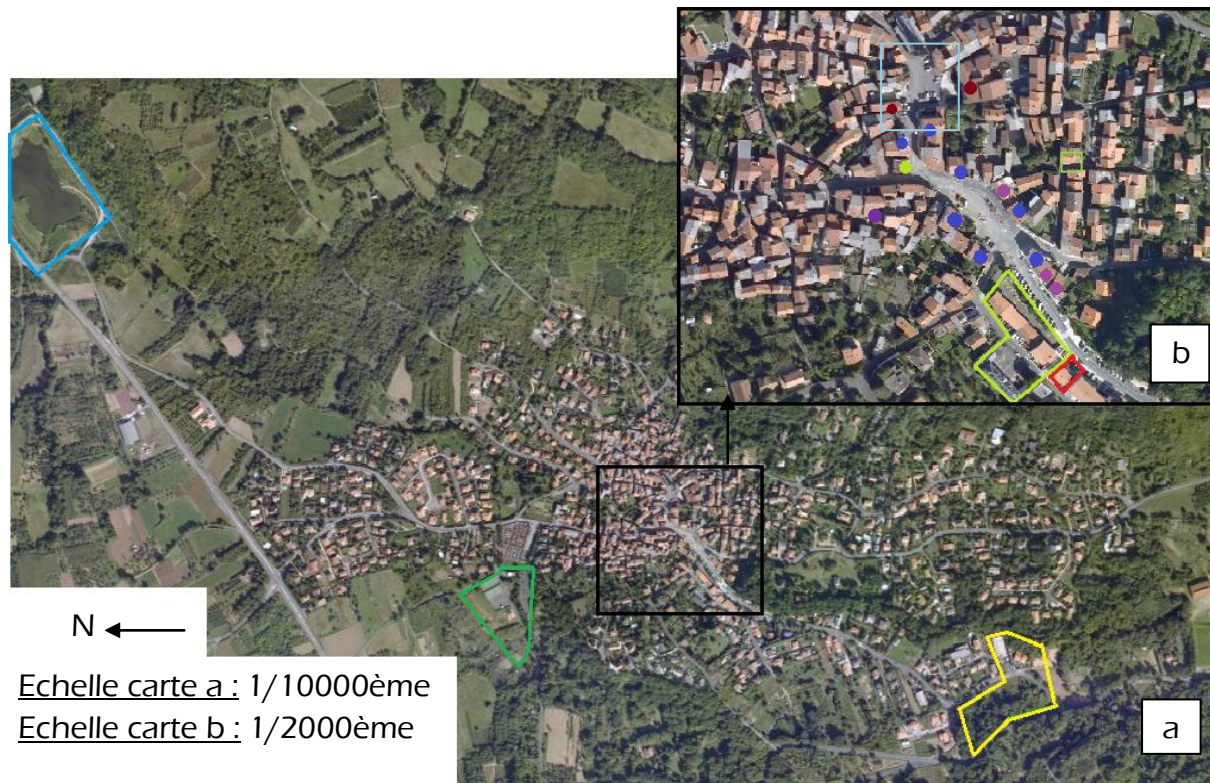
Photo 8 : Maison qui va accueillir la bibliothèque entre la place de la Farge et la place de la Barreyre.

Enfin, sur la place de la Barreyre se trouve la salle de la Source, bâtiment public accueillant l'essentiel des manifestations nohanentaises.



Photo 9 : Salle de la Source

Les activités sont ainsi réparties sur l'ensemble de la commune comme le montre la carte suivante :



- | | |
|---|---|
| zone de loisirs (bassin de rétention d'eau) | ● Commerces de proximités |
| zone de loisirs (complexe du Puy Valeix) | ● Infrastructures accueillant des animations culturelles |
| zone d'activités (zone du Rivassol) | ● Infrastructures sanitaires |
| écoles | ● Future bibliothèque |
| mairie | |

zone d'étude (Place de la Barreyre)

Carte 7a : Répartition géographique des activités et des équipements à Nohanent (fond : Google Earth ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

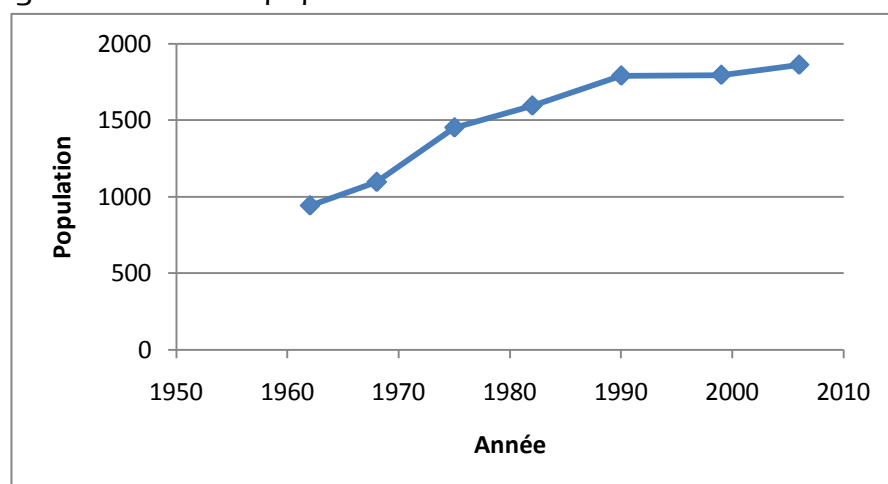
Carte 7b : Répartition géographique des activités et des équipements dans le centre de Nohanent (fond : Google Earth ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

Nohanent possède donc des commerces, des entreprises, des équipements de santé et d'éducation, des infrastructures sportives répartis sur l'ensemble de la commune afin de pouvoir satisfaire sa population et d'être attractive.

4. Démographie

a) Une population en augmentation ...

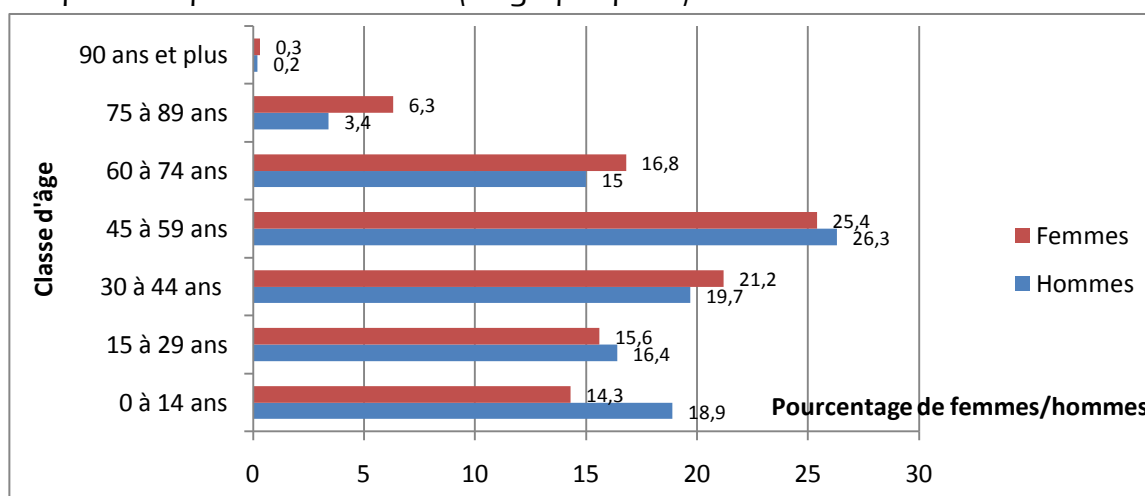
Depuis 1968, la population de Nohanent n'a cessé d'augmenter jusqu'à atteindre 1905 habitants en 2009. Cette croissance est notamment due au solde apparent des entrées/sorties qui est de +0,5% par rapport à 1999 alors que le solde naturel n'a pas influé sur l'augmentation de la population entre 1999 et 2006.



Graphique 2 : Variation de la population entre 1968 et 2006 (source : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments – RP1999 et RP2006 exploitations principales)

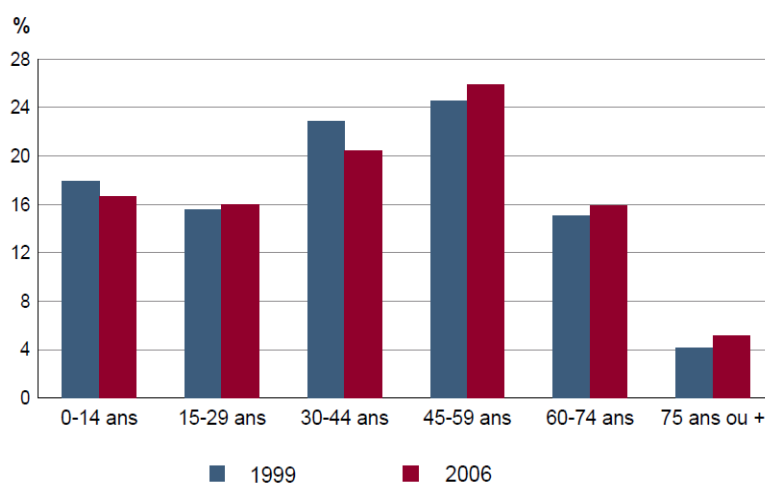
b) ... mais qui vieillit.

Cependant, bien que la population soit en augmentation, elle vieillit. En effet, ceci est essentiellement dû à un faible taux de natalité (7,8 ‰ en 2006 à Nohanent alors que la moyenne nationale en France était de 13 ‰) qui est aussi en baisse avec une variation de -10,3% entre 1999 et 2006. De plus, on observe une augmentation de la part de la population de plus de 45 ans : elle est de 47% en 2006 alors qu'elle était de 44% en 1999. Cette croissance est conjuguée par une baisse du nombre d'enfants ainsi que de la part des 30-44 ans (cf. graphique 3).



Graphique 3 : Répartition de la population de Nohanent en fonction de leur âge en 2006 (source : Insee RP2006 exploitation principale, réalisation : Anthony CARNEIRO)

Ainsi, la population de Nohanent se compose essentiellement de personnes étant dans la vie active (cf. graphique 2) en 2006 même si l'on observe depuis peu une légère augmentation de la part des 18-25 ans (cf. graphique 3).



Graphique 4 : Variation de la population par grandes tranches d'âge entre 1999 et 2006 à Nohanent (source : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales)

Une conséquence de cette diminution a été la suppression d'une classe en école maternelle et d'une autre en école primaire en 2008 du fait d'un manque de jeunes enfants. Pour remédier à cela, la commune tente d'attirer de jeunes couples avec des enfants de bas âge en construisant des logements sociaux et en vendant de nouveaux terrains constructibles à la périphérie de Nohanent ainsi que la construction de logements locatifs.



Photo 10 : Logements sociaux construits en 2009 près de la mairie



Photo 11 : Lotissement en construction à la périphérie nord est de la commune

De plus, on observe un dépeuplement du centre bourg au profit de la périphérie du fait de l'attraction de la population vers des maisons individuelles. C'est ainsi que se sont développés depuis une dizaine d'années de nouveaux lotissements comme celui des Nautes en 2000 à la périphérie de la commune. Aujourd'hui, plusieurs lotissements vont être construits au nord et à l'ouest de la commune afin de répondre

aux demandes de la population ainsi que pour attirer de jeunes couples comme dit précédemment.

Ainsi, Nohanent est une commune composée dans sa majorité de pavillons à sa périphérie où résident principalement la population active alors qu'au centre se trouve le bourg composé de vieilles maisons plus regroupées avec peu voire pas de terrains et où demeurent essentiellement des personnes plus âgées.

⇒ Conclusion du I

Ainsi, on peut voir que Nohanent dépend principalement de Clermont Ferrand car la préfecture régionale concentre :

- L'essentiel des actifs de Nohanent
- Les commerces et services
- L'essentiel des infrastructures de transport
- Les collèges, lycées et universités où vont les nohanentais

Ceci explique donc que la majorité des flux de transport se dirige vers la métropole régionale et la considération de la commune comme un « village dortoir ».

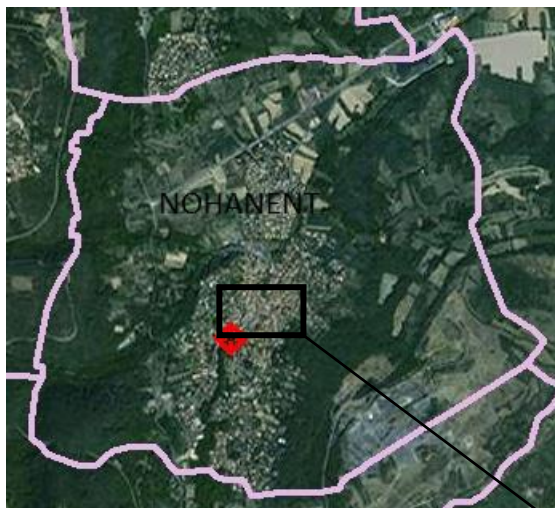
Cependant, Nohanent assure aussi des services et des commerces de proximité, recueille des zones de loisirs, des bâtiments culturels, des animations afin de satisfaire la population localement.

Celle-ci, bien que vieillissante, ne cesse de croître depuis 1960. Mais, grâce à son cadre de vie, à l'ensemble des services et des atouts que la commune assure, à la construction de nouveaux lotissements et logements sociaux, Nohanent espère donc résoudre ce problème de vieillissement en attirant de nouvelles populations.

II. Etude de la place de la Barreyre (place de l'église).

1. Localisation de la place

La place étudiée se trouve au centre de la commune, dans le vieux bourg, en face de l'église. Elle se situe en zone Ub, secteur d'habitat dense correspondant au centre ville.



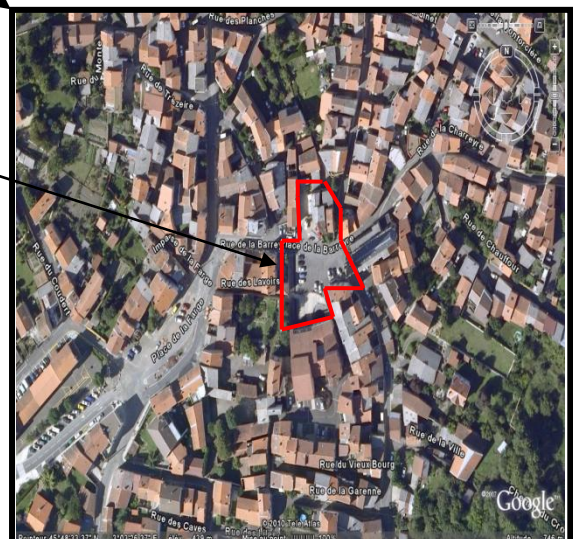
Carte 8 : Localisation du centre bourg de Nohanent (fond : Géoportail ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

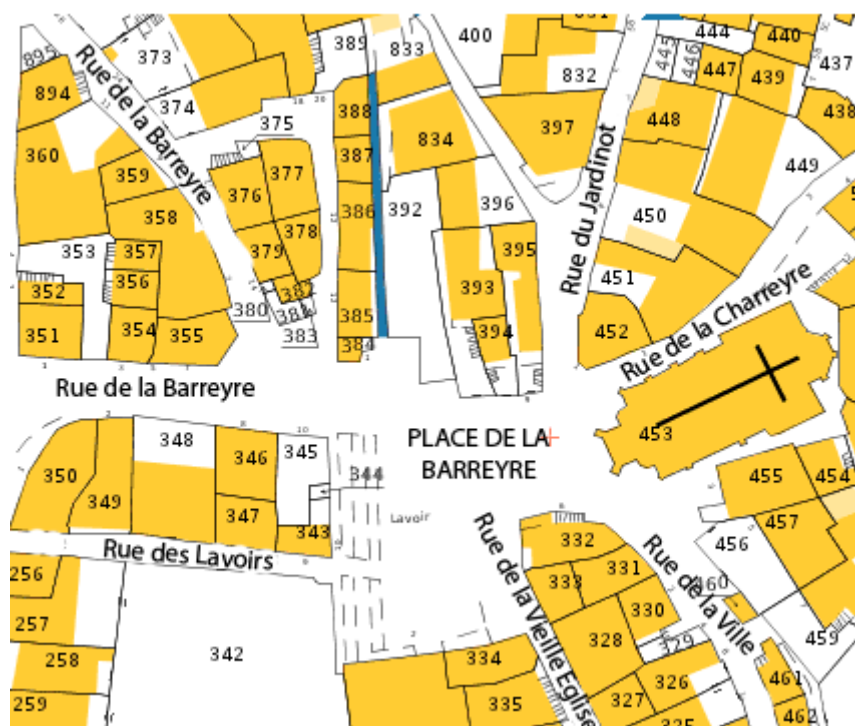
Echelle : 1/32000^{ème}

Place de la Barreyre

Carte 9 : Localisation de la place de la Barreyre dans le centre bourg (fond : Google Earth, réalisation : Anthony CARNEIRO)

Echelle : 1/15000^{ème}





Carte 10 : Place de la Barreyre dans son environnement (fond : cadastre)



Photo 12 : Place de la Barreyre aujourd'hui (prise des lavoirs)

2. Historique de la place

a) L'histoire marquée par l'eau et les lavoirs.

La place de la Barreyre a connu un passé riche ce qui lui permet une certaine identité au sein de la commune.

Tout d'abord, c'est ici que s'est arrêtée la coulée du volcan du Pariou il y a 8580 ans avant Jésus Christ. Ainsi, l'eau provenant des précipitations importantes de la Chaîne des Puys, s'infiltre dans les laves et les scories (produits solides d'une dizaine de centimètres provenant du magma) où elle est retenue, filtrée et redistribuée par

les vallées sous-basaltiques. Par conséquent, ceci a permis l'apparition de la source Saint Martial pure et abondante à côté de la place de la Barreyre.



Photo 13 : La source Saint Martial aujourd'hui

Ensuite, au XVI /XVIIème siècles, du fait de grandes et dévastatrices épidémies et le développement de la médecine, la mairie, confortée par le courant « hygiéniste », décide de construire des lavoirs communaux au niveau de la source Saint Martial et d'interdire l'utilisation des fontaines pour le lavage du linge afin d'éviter la transmission des maladies par l'eau. C'est ainsi qu'en 1862, six lavoirs ont été construits, très vite agrandis en 1868 du fait d'un manque de laves disponibles, puis enfin ragrandis en 1902 pour occuper l'ensemble de la place de la Barreyre. Le village a ainsi compté jusqu'à 309 blanchisseuses de linge en 1872 ; ce métier était une source de revenus non négligeable pour les familles nohanentaises pour la plupart agriculteurs. Nohanent a eu donc la renommée d'être le village de blanchisseuses du XIX et XXème siècle de l'agglomération clermontoise ; en effet, celles-ci avaient l'habitude de laver l'ensemble du linge des familles aisées de Clermont Ferrand.

Cependant, du fait du développement des blanchisseries industrielles et de l'apparition de la machine à laver, cette activité s'est éteinte en 1962. Aujourd'hui il ne reste plus que deux lavoirs dans la partie ouest et sud de la place, le reste étant recouvert de goudron, alors qu'une partie de la maison de Bourg, ancienne maison de blanchisseuse, est restaurée et possède un musée sur la blanchisserie.



Photo 14 : Place de la Barreyre au XXème siècle [source : « Nohanent, cité irréductible »]

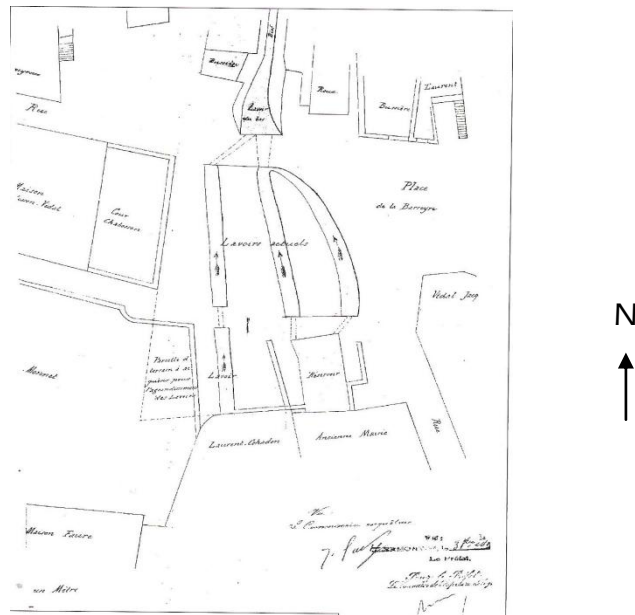


Photo 15 : Plan des lavoirs sur la place de la Barreyre en 1902 (source : « Nohanent, cité irréductible »)

b) La place fut auparavant le lieu de vie du bourg.

Parallèlement aux lavoirs, la place a longtemps abrité l'ensemble des activités du village au XIX et XXème siècle. En effet, en 1833, a été construite une mairie-école au dessus de la source Saint Martial dans l'actuelle maison de la Source. Ainsi, à cette époque, l'essentiel de la vie du bourg se situait sur la place de la Barreyre appuyée par la présence de l'église, édifiée au XIIème siècle, et qui rassemblait l'ensemble des nohanentais. Puis, en 1887, l'école publique déménagea dans l'actuelle école maternelle au profit de la mairie qui occupa l'ensemble de la construction à la place de la Barreyre. De plus, de nombreux petits commerces, des épiceries, une boulangerie, une boucherie ainsi qu'une caserne de pompiers se sont implantés aux alentours de la place de la Barreyre au milieu du XXème siècle.

Cependant, en 1979, du fait du fort développement du bourg, la mairie de la place de la Barreyre a dû déménager dans les locaux actuels route de Durtol à côté de l'école primaire récemment construite. Aussi, l'ensemble des petits commerces qui se trouvaient à la place, hormis la boucherie et la boulangerie, ainsi que la caserne de pompiers, ont fermé. Les blanchisseuses, autrefois activité principale des nohanentaises, ont disparu depuis 1962. Par conséquent, la vie du bourg et l'ensemble des activités de la commune se sont déplacées vers la place de la Farge et la route de Durtol.

Afin de redynamiser la place de la Barreyre, la mairie a décidé de construire en 1987 une salle de tennis de table et une salle des fêtes nommée la salle de la Source pour accueillir les manifestations de la commune. Elles furent inaugurées en juin 1991.

3. Composition de la place.

Aujourd'hui, la place de la Barreyre possède de nombreuses infrastructures qui permettent de relever l'importance de cet endroit au niveau de la commune. En effet, c'est un espace fréquenté par les nohanentais du fait :

- De sa position centrale dans la commune, près du bourg où se concentre une grande partie de la population.
- De la présence de commerces (boulangerie, boucherie) sur la rue de la Barreyre près de la place, d'une boîte aux lettres et de deux containers.
- De la présence de bâtiments publics servant à l'animation :
 - La maison de Bourg qui possède des ordinateurs afin de rassembler les jeunes.
 - La maison de la Source (ou salle de la Source) qui accueille l'ensemble des manifestations nohanentaises.
 - Une future bibliothèque construite d'ici 2012 renforcera l'attraction de la population locale et l'animation du centre bourg.
- De la présence de l'église lors des offices religieuses et des célébrations.

De plus, la place possède un lavoir qui permet de dévoiler le passé de la commune comme ancien village de blanchisseuses. Enfin, la présence de l'église permet, en plus de son rôle principal d'accueillir les offices religieuses, de montrer le patrimoine local, car c'est un monument historique datant de la fin du XIXème siècle et construite avec la pierre noire locale de Volvic. Cette roche était en effet très utilisée dans les constructions des bâtiments des environs de Clermont Ferrand.



Carte 11 : Disposition des bâtiments actuellement à la place de la Barreyre (fond : Google Earth ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

Aussi, afin d'agrandir la place actuelle et de rendre le bourg plus spacieux et plus esthétique, des anciennes maisons inhabitées depuis une dizaine d'années, seront détruites d'ici fin 2010.



Photo 16 : Vieilles maisons détruites d'ici fin 2010.

4. Utilisation de la place par les personnes.

La place de la Barreyre est assez fréquentée la journée. En effet, les nohanentais y trouvent plusieurs utilisations :

- Un lieu de passage : en effet, sachant que la plupart des nohanentais habitent dans le bourg, le seul lieu de passage pour aller à leurs domiciles reste la place de la Barreyre. Cependant, le trafic est moins dense que dans la place de la Farge qui se situe dans l'axe principal de la commune.
- Un espace de stationnement : tout au long de la journée, des voitures sont garées sur la place le long des lavoirs et de la maison de la Source ainsi que dans la zone aménagée en parking. Ceci est essentiellement dû à la présence de commerces. Ce phénomène est d'autant plus important le soir et la nuit car c'est le lieu où stationnent les habitants du bourg du fait du manque de places dans le bourg lié à l'étroitesse des rues.
- Une place qui rassemble du monde lors de grandes occasions : avec la présence de la salle de la Source et la maison de Bourg, mais également lors de manifestations extérieures comme le marché artisanal au mois de septembre ou encore le fromager qui vient sur la place tous les vendredis matins.

A une échelle plus large, la place de la Barreyre est le point de départ du circuit touristique de la commune : celui-ci permet en effet de découvrir le village à travers son histoire et son environnement. Des plaques jaunes placées aux arrêts tout le long du circuit décrivent le bâtiment en question et son aspect historique.

Par cette place, les personnes peuvent aussi se rendre sur le site des Côtes, point culminant de l'agglomération clermontoise afin de s'y détendre et de découvrir la nature environnante. Une plaque ainsi qu'une borne directionnelle annoncent ce site et l'ensemble des étapes que les individus peuvent atteindre de la place. Ainsi, celle-ci est une étape pour le tourisme vert et la découverte de l'environnement proche de la commune.



Photo 17 : Plaque décrivant les lavoirs située sur la place de la Barreyre



Photo 18 : Borne située sur la place annonçant la direction et la distance des différentes étapes accessibles du circuit du site des Côtes.

5. Disposition des espaces de la place.

La place de la Barreyre est segmentée en plusieurs espaces assez différents les uns des autres :

- Une zone piétonnière au sud en béton désactivé.
- Le lavoir au sud ouest et au sud de la place.
- Une zone, qui était anciennement la caserne de pompiers, en terre battue aménagée en parking.
- Des routes goudronnées au centre.



Echelle : 1/500ème

- Espaces goudronnés
- Lavoirs
- Zones piétonnières
- Zone aménagée en parking
- Bâti
- Place de la Barreyre

Carte 12 : Disposition des espaces de la place de la Barreyre (fond : cadastre Clermont Communauté ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

6. Etat actuel de la place.

Ainsi, malgré sa position centrale et son importance au sein de la commune, la place de la Barreyre possède des dysfonctionnements dans plusieurs domaines.

a) Un espace dangereux en mauvais état.

La place est dangereuse pour l'ensemble des utilisateurs lors de sa traversée.

En effet, elle l'est tout d'abord pour les piétons à cause d'une absence de trottoirs et de passages piétons dans toute la partie nord de la place et dans les petites ruelles

aux alentours de celle-ci. Ainsi, pour traverser la place, les personnes sont obligées de passer par la zone goudronnée réservée aux voitures. Aussi, la rue de la Barreyre à l'ouest de la place possède de petits trottoirs et une personne seule n'a à peine la place de passer.



Photo 19 : Absence de trottoirs au nord de la place de la Barreyre.



Photo 20 : Rue de la Barreyre et ses trottoirs étroits.

Ensuite, elle est aussi dangereuse pour les voitures et les cyclistes.

En effet, le revêtement des routes est en mauvaise état avec la présence de nids de poule et de rajouts de goudron sur la chaussée qui forment des bosses. On peut ajouter également l'absence de marquages au sol ainsi que des croisements dangereux à cause d'un manque de visibilité.



Photo 21 : Revêtement en mauvaise état.

Enfin, on peut dénombrer des voies autour de la place assez étroites comme la rue de la Charreyre, du Jardinot ou encore celle de la Vieille Eglise où les véhicules peuvent circuler dans les deux sens alors qu'elles n'ont pas la place de se croiser.



Photo 22 : Rue de la Charreyre



Photo 23 : Rue du Jardinot



Photo 24 : Rue de la Vieille Eglise

b) Un manque de stationnement

J'ai réalisé un comptage de voitures stationnées à la place de la Barreyre durant la semaine du 26 au 30 avril 2010 à 11 heures, 17 heures et 19 heures. Les résultats sont exposés dans le tableau suivant :

<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Nombre de véhicules stationnés place de la Barreyre</u>
<u>Lundi 26 avril</u>	11 h	10
	17 h	18
	19 h	22
<u>Mardi 27 avril</u>	11 h	9
	17 h	19
	19 h	21
<u>Mercredi 28 avril</u>	11 h	10
	17 h	18
	19 h	23
<u>Jeudi 29 avril</u>	11 h	9
	17 h	17
	19 h	22
<u>Vendredi 30 avril</u>	11 h	12
	17 h	19
	19 h	23
<u>Moyenne de la semaine</u>	11 h	10
	17 h	18,2
	19 h	22,2

Tableau 1 : Comptage des véhicules stationnés place de la Barreyre

Ainsi, on peut voir que peu de véhicules sont garés le matin alors que, en parallèle, durant cette semaine, l'ensemble des 16 stationnements de la place de la Farge sont occupées et il en reste quelques-uns sur la cinquantaine de places le long de la rue de Durtol. Puis, durant l'après-midi, on trouve plus de voitures stationnées place de la Barreyre alors que la place de la Farge et la route de Durtol sont toujours aussi utilisées. Enfin, en début de soirée, alors que la route de Durtol et la place de la Farge se « vident », la place de la Barreyre regorge encore plus de véhicules.

On peut donc dire que, contrairement aux parkings place de la Farge et route de Durtol servant essentiellement aux commerces avoisinants, la place de la Barreyre recueille les habitants du bourg. En effet, les chiffres peuvent être expliqués par le mouvement des personnes partant le matin à leur travail, d'où la faible présence de véhicules, et qui reviennent le soir à leur domicile.

Néanmoins, aujourd'hui, il n'y a pas de places délimitées sur la place du fait de l'absence de marquage au sol. Les voitures stationnent donc de préférence devant les lavoirs, devant la salle de la Source et dans la zone aménagée en parking.

Par conséquent, le soir, on observe du stationnement « sauvage » : en effet, les personnes se garent au milieu de la place sans se méfier réellement du bon fonctionnement de celle-ci en termes de circulation. On peut aussi l'observer lors de manifestations dans la Maison de la Source.



Photo 25 : Stationnement « sauvage » sur la place

c) Une place « bétonisée »

En plus de la prédominance du goudron sur les autres matériaux, la place ne possède que très peu de végétation. Elle se résume seulement à quelques jardinières et gros pots de fleurs près de la salle de la Source, sur les lavoirs et près de la maison de Bourg.



Photo 26 : Gros pots de fleurs près de la Salle de la Source



Photo 27 : Pots de fleurs sur les lavoirs



Photo 28 : Jardinière près de la maison de Bourg

d) Des réseaux d'assainissement et électriques trop voyants.

On peut observer aussi des réseaux électriques et téléphoniques aériens ainsi que des lampadaires trop voyants ce qui affecte l'esthétique de la place.

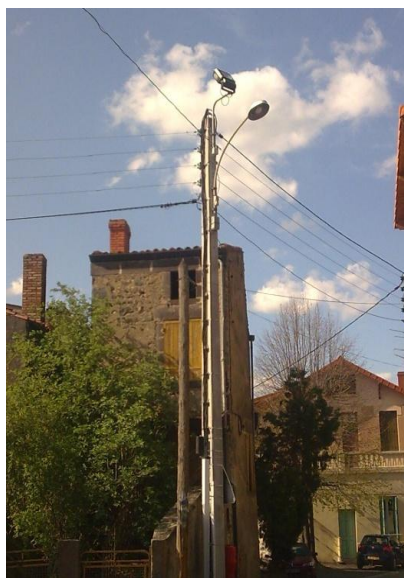


Photo 29 : Réseaux électriques et lampadaires trop voyants

De plus, des bouches d'égout sont présentes au milieu de la zone goudronnée de la place.



Photo 30 : Bouches d'égout au milieu de la place

e) L'église et les lavoirs peu mis en valeur.

Des efforts de la municipalité sont faits pour mettre en valeur les infrastructures liées au patrimoine local :

- Des spots lumineux installés sur les lampadaires qui permettent l'éclairage de l'église la nuit.
- Des plaques rappellent le passé des bâtiments pour les touristes.
- Une plaque annonçant le site des Côtes décrit aussi l'histoire de la place.
- Des pots de fleurs sont installés sur les lavoirs.

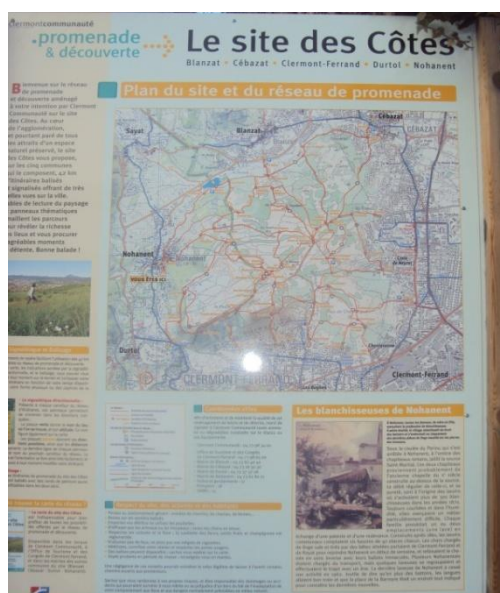


Photo 31 : Plaque annonçant le site des Côtes et racontant l'histoire de la place.



Photo 32 : Plaque sur l'histoire de la maison accueillant anciennement la mairie à côté de la salle de la Source

Cependant, on peut voir un manque de mise en valeur des lavoirs et de l'église au niveau de leurs abords avec un manque de végétation et un manque d'éclairage au sol. De plus, la plaque annonçant le site des Côtes est placée près du parking et est très peu visible et non accessible par les personnes à pied.

⇒ Conclusion du II

Ainsi la place remplit plusieurs fonctions dans la commune :

- Une offre commerciale de proximité.
- Un lieu de vie avec les animations et les célébrations à l'église.
- Un lieu recueillant le patrimoine local et rappelant le riche passé de la commune.
- Un espace vecteur de tourisme vert et de découverte.

Néanmoins, d'après cette analyse, cette place relève de nombreux inconvénients qui enrayent au bon fonctionnement de celle-ci. En effet, c'est un espace :

- dangereux pour tous les usagers
- où les nohanentais sont simplement de passage ou stationnent
- peu mis en valeur
- trop segmenté (zone piétonnière au sud, parking au nord, zone goudronnée au centre)
- où la voiture est prédominante sur les autres moyens de transport

2^{ère} partie :

Enjeux de l'aménagement

Suite au diagnostic de la place de la Barreyre, son aménagement doit remplir divers objectifs.

1. Rendre la place plus conviviale et plus attractive

Elle se trouve au centre de la commune dans le bourg, ainsi sa position idéale et les différents services qu'elle apporte lui permettraient d'attirer et de rassembler les nohanentais. Le but est d'ainsi créer une ambiance de vie du bourg en améliorant l'environnement, l'accès de cette place et en renforçant le commerce local. Ceci passe par la mise en place de végétations et de mobiliers urbains afin de créer des manifestations qui pourront réunir l'ensemble de la population.

2. Cumuler l'espace piétonnier et l'espace réservé aux véhicules

Le but premier est de créer une certaine organisation sur la place en installant des voies de circulation et des voies réservées aux piétons afin d'améliorer la sécurité de tout les usagers qui la traverse. Le second but est aussi de casser la segmentation actuelle espace piétonnier au sud espace goudronnée au centre afin de rendre la place plus esthétique et plus fonctionnelle.

3. Remédier aux problèmes de stationnement

Le PLU et les résidents du bourg évoquent les problèmes de stationnement en centre ville. Il tente de les résoudre en obligeant la mise en place d'une place de parking par logement sur l'espace privatif sous peine de versement d'une taxe. Cependant, le stationnement devient « sauvage » sur la place du fait de l'étroitesse des rues aux alentours de la place, des petites parcelles, du bâti dense et du nombre de voitures au sein d'un ménage souvent supérieur à une. Ainsi, des places de stationnement semblent utiles pour les habitants du bourg et les commerces de proximité et également lors des manifestations dans la Salle de la Source. D'après le diagnostic de la place, le nombre idéal de places de stationnement serait entre 15 et 20.

4. Mettre en valeur le patrimoine local

La place recueille tout le passé de la commune : c'est ici que le village est né il y a environ 6000 ans, que s'est concentré la plupart des activités de la commune avec les lavoirs au XIX/XXème siècle, que se trouve l'église en pierre de Volvic rappelant le

patrimoine local. Ainsi, la place doit mettre en valeur ce passé riche en utilisant les matériaux typiques de la région et placer en avant les bâtiments historiques que composent cette place.

De plus, d'après le rapport de présentation du PLU, peu de conditions sont évoquées sur la zone Ub (zone de type bourg) quant à l'aménagement de celle-ci : aucune contrainte pour la réalisation d'espaces libres, aires de jeux et de loisirs, de plantation ; l'objectif principal est de conserver l'identité du bourg.

3^{ème} partie :

Propositions d'aménagement de la place de la Barreyre

Pour l'aménagement de la place de la Barreyre, je propose deux projets différents au niveau de la disposition des espaces. De plus, ces deux projets réalisent l'ensemble des objectifs de manière différente : ils privilégient le piéton avec la création d'espaces conviviaux interdits aux véhicules avec des mobiliers urbains et de la végétation, ils recueillent quelques places de parking pour la Salle de la Source et les commerces de proximité, ils mettent en valeur le patrimoine local. Aussi, afin de faciliter son accès et d'améliorer son fonctionnement, des aménagements aux alentours de la place seront utiles comme celui de la rue de la Barreyre ou encore repenser la circulation dans le bourg. Sachant qu'une zone 30 est déjà instaurée place de la Farge, celle-ci se prolongera place de la Barreyre pour initier les voitures à ralentir et pour assurer la sécurité de tous les usagers de la place.

Le premier projet proposé est composé d'un espace réservé aux piétons au centre et s'étalant jusqu'à la Maison de la Source, l'église et jusqu'au nord de la place. La circulation automobile quant à elle se déroule tout autour de cet espace piétonnier.

Le second projet proposé est constitué d'un espace piétonnier qui complète celui qui existe à côté de la Maison de la Source et s'étend jusqu'au centre de la place et jusqu'à l'église. Toute la partie nord est réservée au stationnement et à la voiture avec quelques passages pour les piétons.

Ces deux projets seront exposés dans la suite en détails l'un après l'autre. Mais j'exposerai tout d'abord tous les aménagements utiles aux alentours de la place, communs aux deux projets, qui permettront à la place d'être plus accessible pour que s'y rassemble les nohanentais et ainsi amener de la convivialité au village.

Enfin, sachant que les anciennes maisons ne seront démolies que fin 2010, les deux projets tiennent compte de leurs destructions et occupent l'endroit où elles étaient placées.

I. Aménagements préliminaires communs aux deux projets.

1. La rue de la Barreyre.

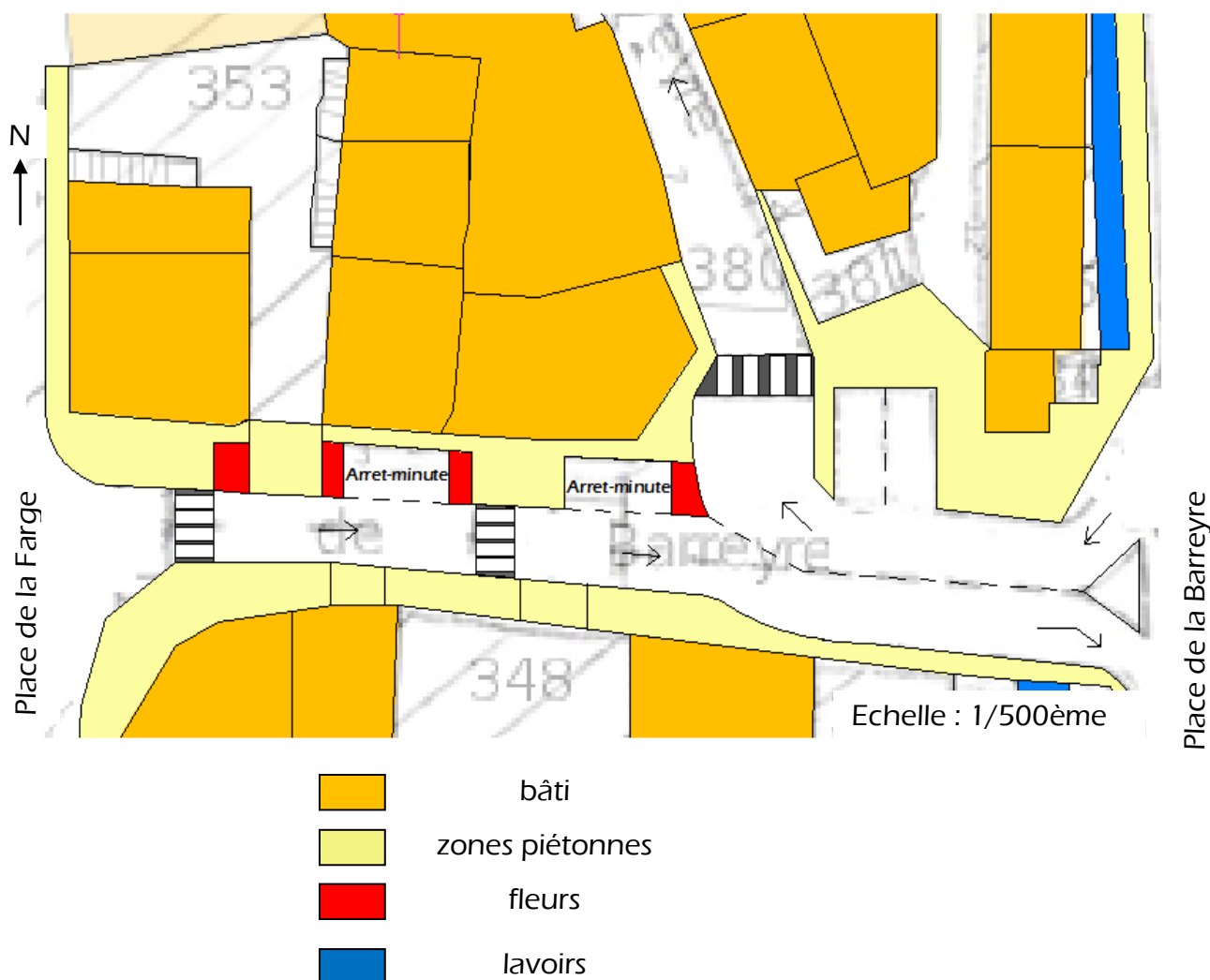
Il est important de s'intéresser tout d'abord à l'aménagement de la rue de la Barreyre. En effet, c'est l'accès principal des voitures et des piétons venant de l'extérieur pour la place de la Barreyre. De plus, c'est ici que se base la boulangerie et la boucherie ainsi que la future bibliothèque d'ici 2012. Cependant, du fait de l'étroitesse de ses trottoirs et du stationnement « sauvage » sur le bord voire sur le trottoir alors qu'il est interdit, cette rue est devenue dangereuse pour les piétons.



Photo 33 : Rue de la Barreyre et le stationnement « sauvage » au bord du trottoir

Ainsi, l'espace réservé aux piétons doit être plus conséquent et le stationnement plus organisé. C'est sur ces objectifs que se basera l'aménagement de cette rue.

a) Plan masse du projet de la rue de la Barreyre



Carte 13 : Plan masse du projet pour la rue de la Barreyre (fond : cadastre ; réalisation : Anthony CARNEIRO avec l'aide d'AUTOCAD)

b) La réduction de la rue de deux voies en une seule à sens unique.

Afin de réduire l'espace aux voitures au profit des piétons, la rue sera réduite à une seule voie ouverte dans le sens place de la Farge – place de la Barreyre. L'autre sens s'effectuera dans la deuxième partie de la rue de la Barreyre, entre la place de la Barreyre et la route de Sayat. De plus, cette réduction à une voie permettra le ralentissement des véhicules et ainsi un meilleur accès vers le bourg. La voie se situera donc sur le milieu de la route.



Carte 14 : Nouveau sens de circulation rue de la Barreyre (fond : Google Maps ; réalisation : Anthony CARNEIRO)

c) L'agrandissement des trottoirs.

Puisque la voie réservée aux voitures sera réduite, l'espace ainsi libéré sera récupéré par les piétons. En effet, la voie étant située au milieu de la route, des deux côtés de celle-ci se trouveront des trottoirs de 1 mètre de large en moyenne afin d'améliorer la sécurité des passants. De plus, il y aura des parvis en face de la boulangerie et de la future bibliothèque afin d'améliorer le cadre de vie et de mettre en valeur ces bâtiments. Aussi, deux passages piétons, l'un au début de la rue de la Barreyre côté place de la Farge, l'autre entre la boulangerie et la boucherie, seront présents sous forme de voies pavées afin d'initier les voitures à ralentir lors de sa traversée.

d) Deux places de stationnement arrêt minute.

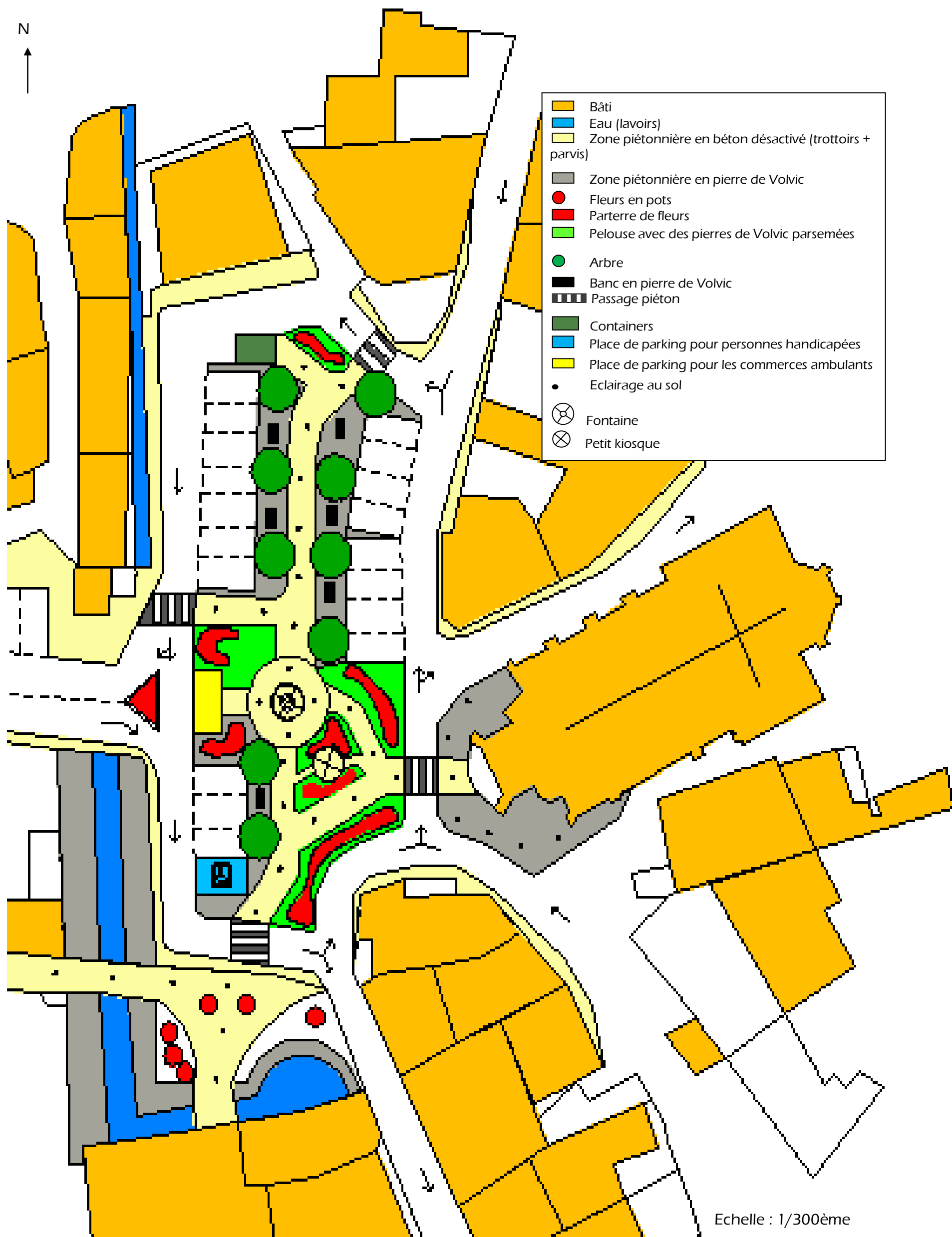
Afin d'éviter des stationnements « sauvages » sur le bord du trottoir, deux stationnements arrêt minute seront créés pour les personnes voulant aller à la boulangerie ou à la boucherie. De plus, les deux places de stationnement actuellement présentes à côté de la maison de Bourg seront préservées. Des fleurs pourront être plantées pour donner de la couleur et égayer la rue.

seront également installés afin de diminuer l'aspect lugubre de cette rue la nuit du fait de son étroitesse.

II. Première proposition d'aménagement.

Le premier projet proposé, comme dit précédemment, est composé d'un espace réservé aux piétons au centre alors que la voiture circule tout autour de celui-ci. Cet espace s'étend jusqu'au parvis en face de la Maison de la Source et jusqu'à celui en face de l'église. Des passages piétons surélevés et pavés permettent de relier l'ensemble des zones piétonnes et les trottoirs entre eux, qui incitent par la même occasion les véhicules à ralentir.

1. Plan masse du projet d'aménagement n°1.



Carte 16 : Plan masse du projet d'aménagement n°1 (fond : cadastre ; réalisation : Anthony CARNEIRO ; logiciel : AUTOCAD)

2. Un espace piéton convivial, sécurisé et verdoyant.

L'espace piétonnier devant la Salle de la Source restera inchangé : elle gardera le même revêtement et des gros pots de fleurs actuellement présents seront laissés afin de donner de la couleur, égayer la place et mettre en valeur la salle.

Quant à la place centrale, elle cumulera espace de détente avec des bancs, espace verdoyant avec de la pelouse, des fleurs et des arbustes, espace esthétique rappelant le patrimoine local avec une fontaine au centre de cet espace, un kiosque et un revêtement en pierre de Volvic notamment près de l'église. Tous ces ingrédients amèneraient à une place plus conviviale et plus attractive.

a) Revêtements de la zone piétonnière.

L'ensemble aura deux types de revêtements :

- Un revêtement en béton désactivé de couleur claire représentant les chemins que les nohanentais emprunteraient le plus souvent.
- Un revêtement en dalles en pierre de Volvic plus foncé, déjà présente dans les lavoirs, afin de faire un contraste de couleur avec le revêtement clair et ainsi égayer la place.



Photo 34 : Exemple de revêtement en béton désactivé (source : <http://www.bricocenter.com/images/imprime32.jpg>)



Photo 35 : Exemple de revêtement en pierre de Volvic à Issoire(63).

b) Végétations de la place.

L'espace central possèdera de nombreuses zones réservées à la végétation. Elles permettront ainsi de donner de la couleur à la place et d'éviter la « bétonisation » de celle-ci. Ces endroits sont composés de différents types de végétation :

- Des parcelles ayant de la pelouse parsemées de pierres de Volvic rappelant le patrimoine local de la commune. Ces pierres pourront être par exemple récupérées des anciennes maisons en pierre de Volvic démolies.
- Des fleurs de différentes espèces et de couleurs harmonieuses seront présentes au milieu des différentes zones engazonnées comme par exemple des tulipes, des hortensias ou des genêts, fleurs très présentes dans la commune.
- Des arbres longeront l'allée principale de l'espace piétonnier. Du fait du sol très humide, des bouleaux ou des prunus, arbres très présents dans la région, pourront être plantés.



Photo 36 : Tulipes (source : les fleurs. Free.fr)



Photo 37 : Genêts à balais (source : Visoflora)



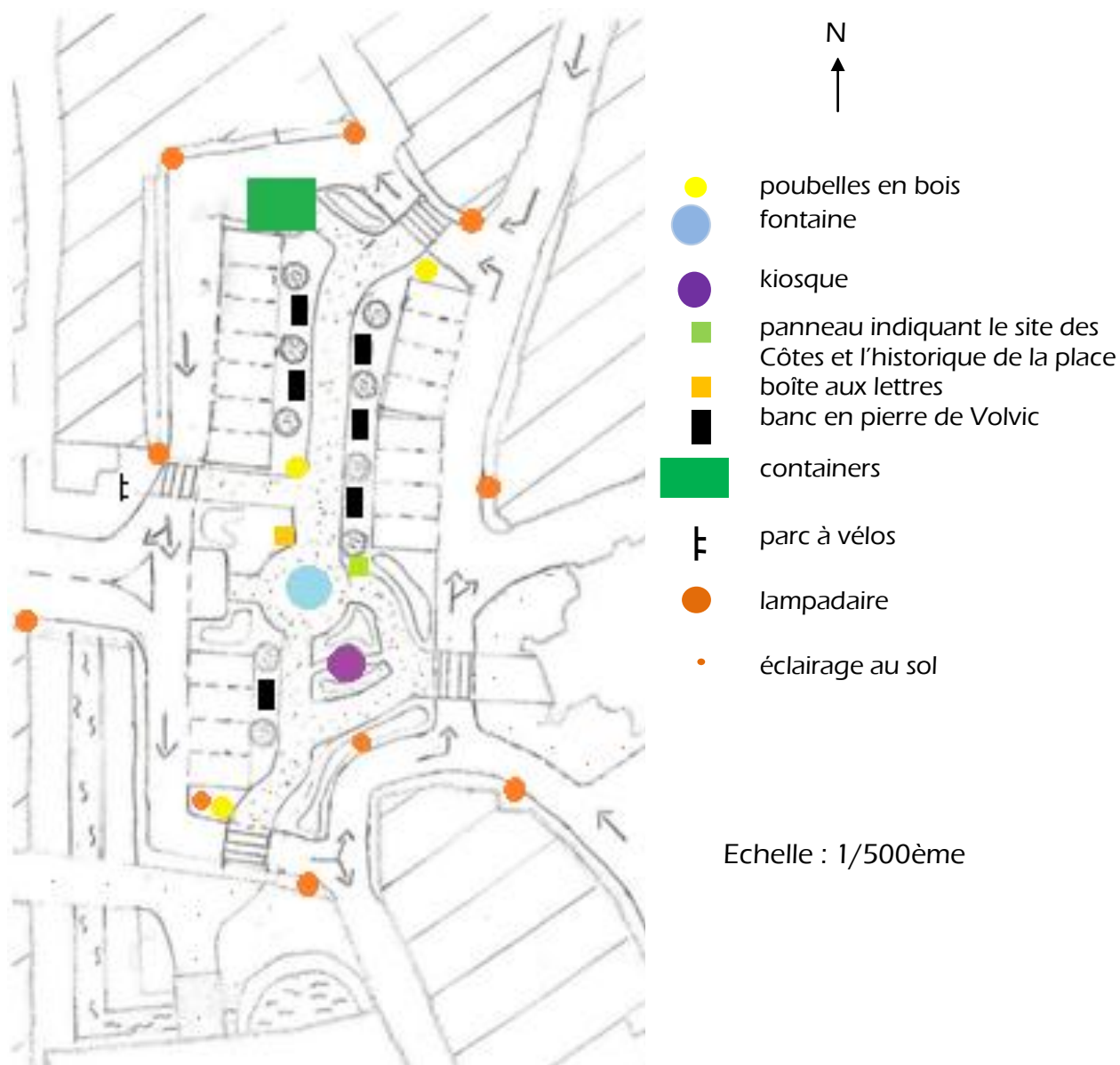
Photo 38 : Bouleau (source : arbrissimo)



Photo 39 : Prunus (source : Visoflora)

c) Mobilier urbain.

La place possède un mobilier urbain dense présent dans l'ensemble de la place afin qu'elle attire la population. Les éléments déjà présents seront remplacés pour une meilleure accessibilité pour les nohanentais.



Carte 17 : Localisation des différents éléments de mobilier urbain. (réalisation : Anthony CARNEIRO)

Tout d'abord, des bancs en pierre de Volvic, rappelant le patrimoine local, seront présents tout le long de l'allée, ainsi que des poubelles en bois, favorables au développement durable, réparties au nord, au centre et au sud de la place.

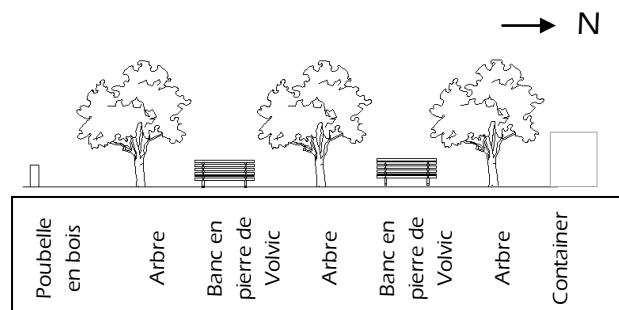


Figure 1 : Vue depuis l'allée sur le mobilier urbain (réalisation : Anthony CARNEIRO ; logiciel : AUTOCAD)



Photo 40 : Poubelle en bois

Ensuite, pour rendre la place esthétique et pour valoriser son identité, une fontaine sera placée au centre de la zone piétonne. En effet, elle permettra de montrer le passé de Nohanent comme commune de blanchisseuses et d'eau. Un exemple de fontaine serait un assemblage en cercle de pierres servant autrefois à nettoyer le linge dans les lavoirs avec une stèle en pierre de Volvic au centre.

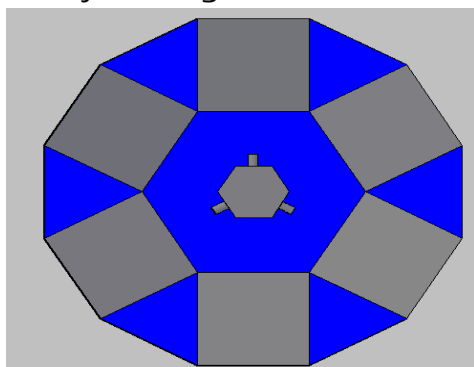


Figure 2 : Vue de la fontaine du dessus (logiciel : Autocad)

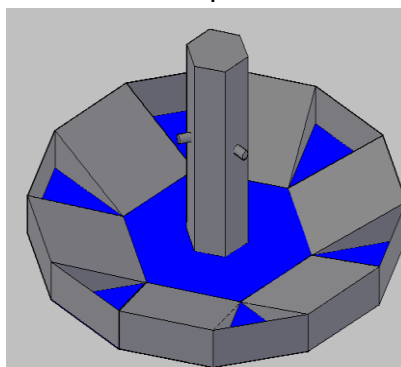


Figure 3 : Représentation de la fontaine (logiciel : Autocad)

Echelle : 1/20ème

Le niveau du sol se situerait au niveau du haut des pierres.

Puis, en face de l'église se trouvera un petit kiosque en bois qui permettra d'accueillir des événements musicaux ou alors des petits commerces. De plus, c'est une infrastructure appréciée de la population car il permet de rassembler les personnes lors de grandes occasions.



Photo 41 : Exemple du kiosque en bois (source : bricobox)

Quant aux infrastructures déjà présentes sur la place, elles seront replacées pour la plupart vers la fontaine au centre de la zone piétonne : c'est le cas de la boîte aux lettres et du panneau indiquant le site des Côtes et le passé de la place. Ils seront ainsi mieux accessibles et plus visibles.

Pour les containers, ils seront replacés au nord ouest de la place, accessible depuis le parvis et à l'écart du centre de celle-ci, en laissant suffisamment d'espace du côté de la route pour permettre aux éboueurs de vider ces containers.



Photo 42 : Containers présents sur la place et à replacer.

Pour l'éclairage public, j'opterais pour des spots encastrés au sol sur les voies piétonnes où les nohanentais emprunteraient le plus souvent. Ils seront présents aussi tout le long des lavoirs ainsi que devant l'église sur la placette. En effet, c'est un éclairage discret, peu visible, qui permettra de mettre en valeur la nuit les bâtiments historiques de la place et les allées piétonnes. Les lampadaires, quant à eux, seront répartis tout autour de la place. Ils seront de petite taille (3,5 mètres) pour limiter leur impact visuel et en bois, matériel propice au développement durable. Le réseau électrique ne sera ainsi plus visible.



Photo 43 : Exemple de spots lumineux au sol (source : usine nouvelle.com)



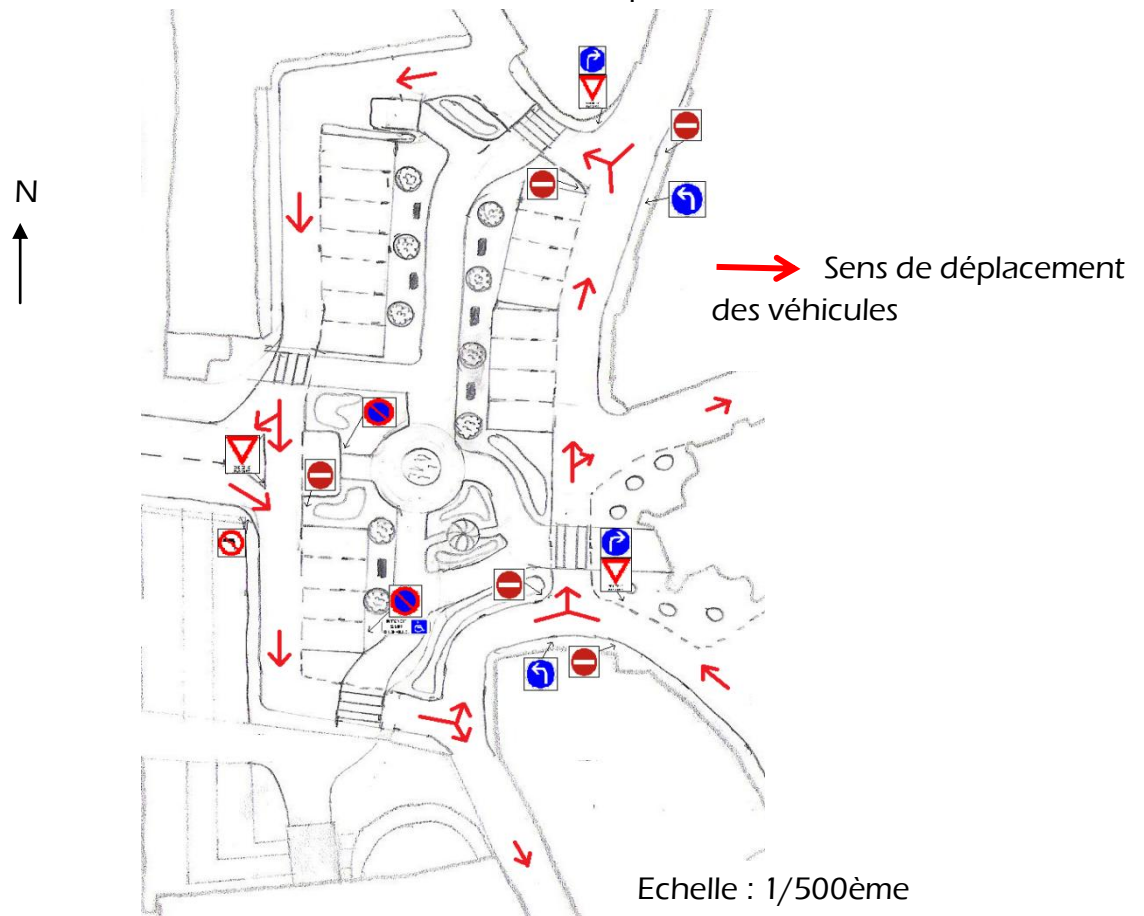
Photo 44 : Exemple de lampadaire en bois (source : aubrilam)

3. La circulation des véhicules repoussée tout autour de la place.

La circulation des véhicules se déroulera tout autour de la zone piétonne. Elle s'effectuera en sens unique dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. En effet, ceci permettra la réduction de la chaussée au profit de trottoirs plus larges (largeur moyenne de 1 mètre). De plus, sachant que la place est située en zone 30, cette disposition amènera une meilleure fluidité du trafic. Cette organisation desservira l'ensemble des ruelles du bourg qui sont, d'après les aménagements préliminaires évoqués précédemment, aussi en sens unique. Les routes seront goudronnées alors que les passages piétons seront pavés et surélevés ; ils joueront ainsi le rôle d'un ralentisseur pour les véhicules afin de sécuriser davantage les piétons lors de la traversée de la chaussée.

La création de ces nouvelles chaussées permettra également la réalisation de nouveaux réseaux d'assainissement des eaux pluviales.

Aussi, la signalisation routière utilisée pour la circulation doit permettre de guider les automobilistes au nouveau plan de déplacement sur la place. Les panneaux d'obligation, d'interdiction et de direction seront ainsi les plus utilisés.



Carte 18 : Sens de déplacements des véhicules et la signalisation routière (réalisation : Anthony CARNEIRO ; source des panneaux : sécurité routière.gouv)

Pour les vélos, il ne semble pas utile pour l'instant d'aménager des pistes cyclables sur la place du fait qu'il n'en existe pas. Cependant, avec la chaussée à sens unique et la zone 30, les cyclistes pourront circuler en toute sécurité avec les véhicules. De plus, la plupart des jeunes allant à la maison de Bourg sont à vélo : il semble donc utile de placer un parc à vélo à proximité de celle-ci.



Photo 45 : Exemple de parc à vélos (source : parcvelo.com)

4. Des places de stationnement organisées tout autour de la place.

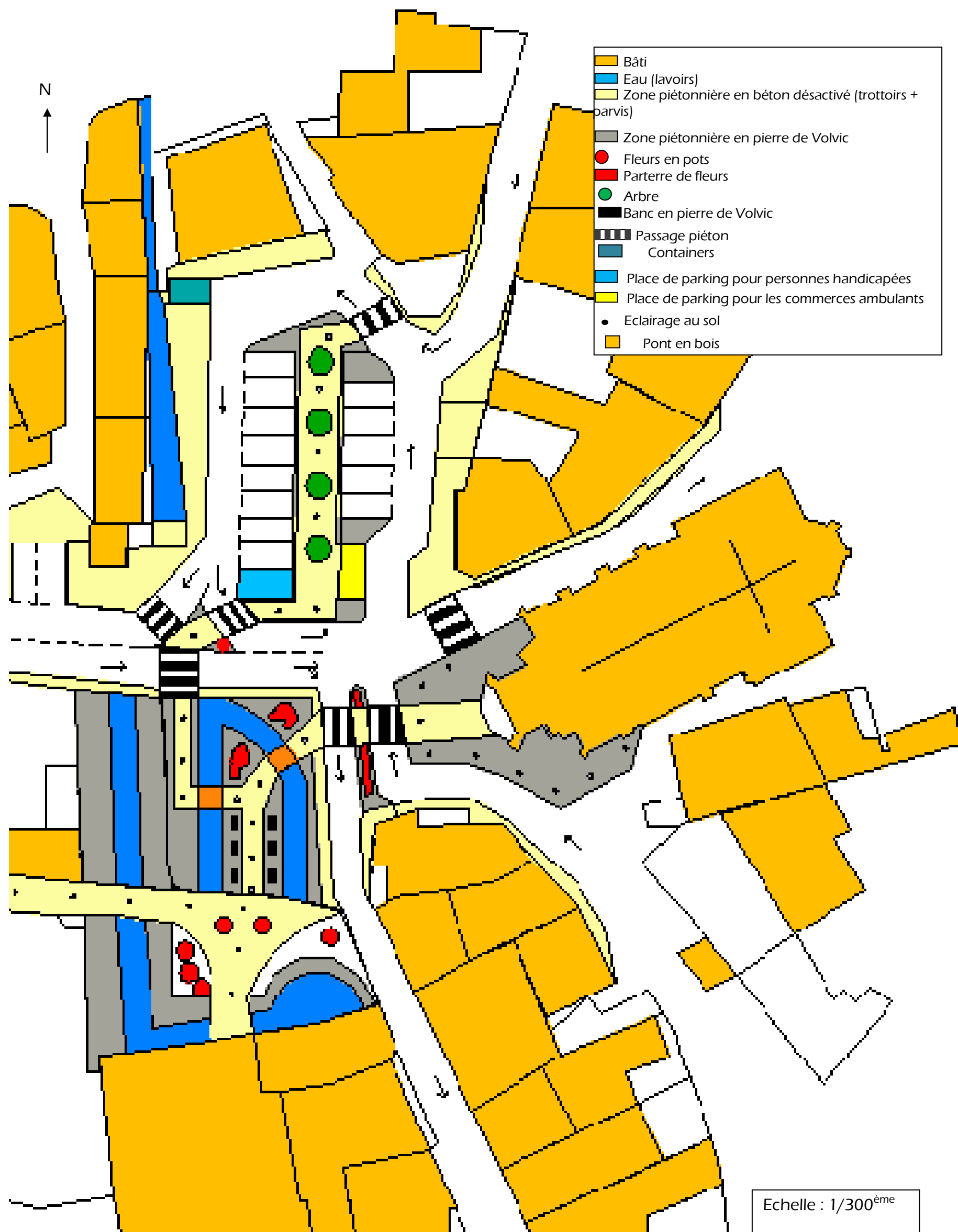
En plus des deux places arrêt minute réalisées près de la boulangerie et de la boucherie, 18 places sont situées tout autour de la place ainsi qu'une place pour personnes handicapées la plus près de la Salle de la Source (place en bleue dans la carte 16). Elles permettront de répondre aux besoins de stationnement émis par les personnes habitant dans le bourg et également lors des manifestations dans la Salle de la Source.

Une place réservée aux commerces ambulants (comme le fromager qui vient actuellement tout les vendredis matins) est également présente près de la place centrale (place en jaune dans la carte 16). Elle permettra de renforcer le commerce local et peut-être à l'avenir d'accueillir d'autres commerces ambulants.

III. Deuxième projet d'aménagement de la place.

Le second projet, quant à lui, est composé d'un espace piétonnier qui complète celui se situant devant la Maison de la Source et s'étend jusqu'au centre de la place et jusqu'à l'église. La partie au nord de la place sera principalement dédiée aux véhicules avec la présence d'un parking. Quelques passages réservés aux piétons leur permettront de traverser cette zone en toute sécurité afin de regagner leurs véhicules et les trottoirs tout autour de la place.

1. Plan masse du projet d'aménagement n°2.



Carte 19 : Plan masse du projet d'aménagement n°2 (fond : cadastre ; réalisation : Anthony CARNEIRO ; logiciel : AUTOCAD)

2. Un espace piéton sécurisé, convivial et rappelant le patrimoine local.

Le parvis devant la salle de la Source sera inchangé, comme dans le premier projet, en gardant le même revêtement et les gros pots de fleurs. Quant à la partie complétant ce parvis, elle sera essentiellement à dominance minéral. De plus, l'eau sera très présente dans cet espace afin de mettre en valeur le patrimoine local et l'histoire de la commune. Des bancs en pierre de Volvic seront également présents pour la détente des nohanentais.

a) Une présence importante d'eau.

Sachant que l'eau et les lavoirs se trouvent juste en dessous de la route, elle pourrait être ressortie du sous sol afin de rendre la place plus esthétique et de mettre en valeur son histoire basée sur l'eau et les lavoirs. Ainsi, la place retrouverait son apparence du début du XIXème siècle avec deux lavoirs sud/nord démarrant au niveau du parvis existant devant la Maison de la Source et qui se rejoignent au niveau de la route. A partir de là, l'eau s'évacuera sous la route et ira jusqu'au ruisseau se situant au nord ouest de la place. Ainsi, le débit de l'eau dans le ruisseau sera plus élevé, le lit de celui-ci sera donc plus large afin d'éviter d'éventuelles inondations. Les largeurs de ces deux lavoirs seront les mêmes que celle du lavoir existant.

Autour de ces lavoirs se trouve un revêtement en pierre de Volvic afin de garder leurs apparences du passé.

b) Des voies piétonnières pour la convivialité et le bien-être des nohanentais.

En plus de l'environnement à dominante aquatique, des voies réservées aux piétons en revêtement béton désactivé de couleur claire traversent cette zone pour le bien-être des nohanentais. Ces voies permettent de rallier la Maison de la Source et la place de la Farge jusqu'au parking au nord de la place en passant par l'église. Elles franchiront deux fois les lavoirs par le biais de ponts en bois. Pour la sécurité des piétons, ces voies seront protégées des lavoirs et du ruisseau par des barrières urbaines en fer forgé et en bois. Ce dernier matériau est en effet en faveur du développement durable.



*Photo 46 : Exemple de pont en bois sur les lavoirs
(source : atelierbois.com)*



*Photo 47 : Exemple de barrière urbaine en fer forgé
et en bois (source : aubrilam.fr)*

De plus, au nord de la place, une voie au centre du parking permet aux piétons de rejoindre leurs véhicules ou alors de traverser la place.

Un parvis sera présent devant l'église afin de la mettre en valeur.

L'ensemble de ces zones réservées aux passants seront mis en relation par des passages piétons pavés et surélevés pour leur sécurité et pour inciter les véhicules à ralentir.

Des bancs en pierre de Volvic se trouvent tout au long de l'allée au centre de la place pour permettre aux nohanentais de s'y détendre.

Aussi, malgré que la place soit essentiellement minérale, des éléments végétaux viennent donner de la nature et de la couleur à la place. En effet, on y trouve des fleurs locales de couleurs vives et harmonieuses comme le genêt ou les tulipes. Elles seront plantées dans des gros pots ou alors à même le sol. Des arbres comme le bouleau ou le prunus seront également présents au niveau du parking. Le sol étant très humide, ces types d'arbres de moyenne taille peuvent idéalement se développer dans ces conditions.

c) Emplacements des autres mobiliers urbains.

Quant aux autres éléments de mobilier urbain, ils seront parsemés et placés dans les endroits qui semblent le plus accessible. Ainsi, les deux containers seront replacés au nord ouest de la place alors que le panneau indiquant les Côtes de Clermont et l'historique de la place et la boîte aux lettres seront replacés au centre de la place, près des zones piétonnières.

Des poubelles en bois se situeront tout le long de la voie réservée aux passants.



- Poubelles en bois
- Panneau indiquant les côtes de Clermont et l'historique de la place
- Boîte aux lettres
- Containers
- Banc en pierre de Volvic
- Lampadaire
- Eclairage au sol
- Gros pots de fleurs
- Parking à vélos

Carte 20 : Localisation du mobilier urbain sur la place (réalisation : Anthony CARNEIRO)

Quant à l'éclairage, il s'effectuera de deux manières :

- Avec des lampadaires en bois pour les routes.
- Avec des éclairages au sol pour les voies piétonnes et tout autour de l'église pour sa mise en valeur.

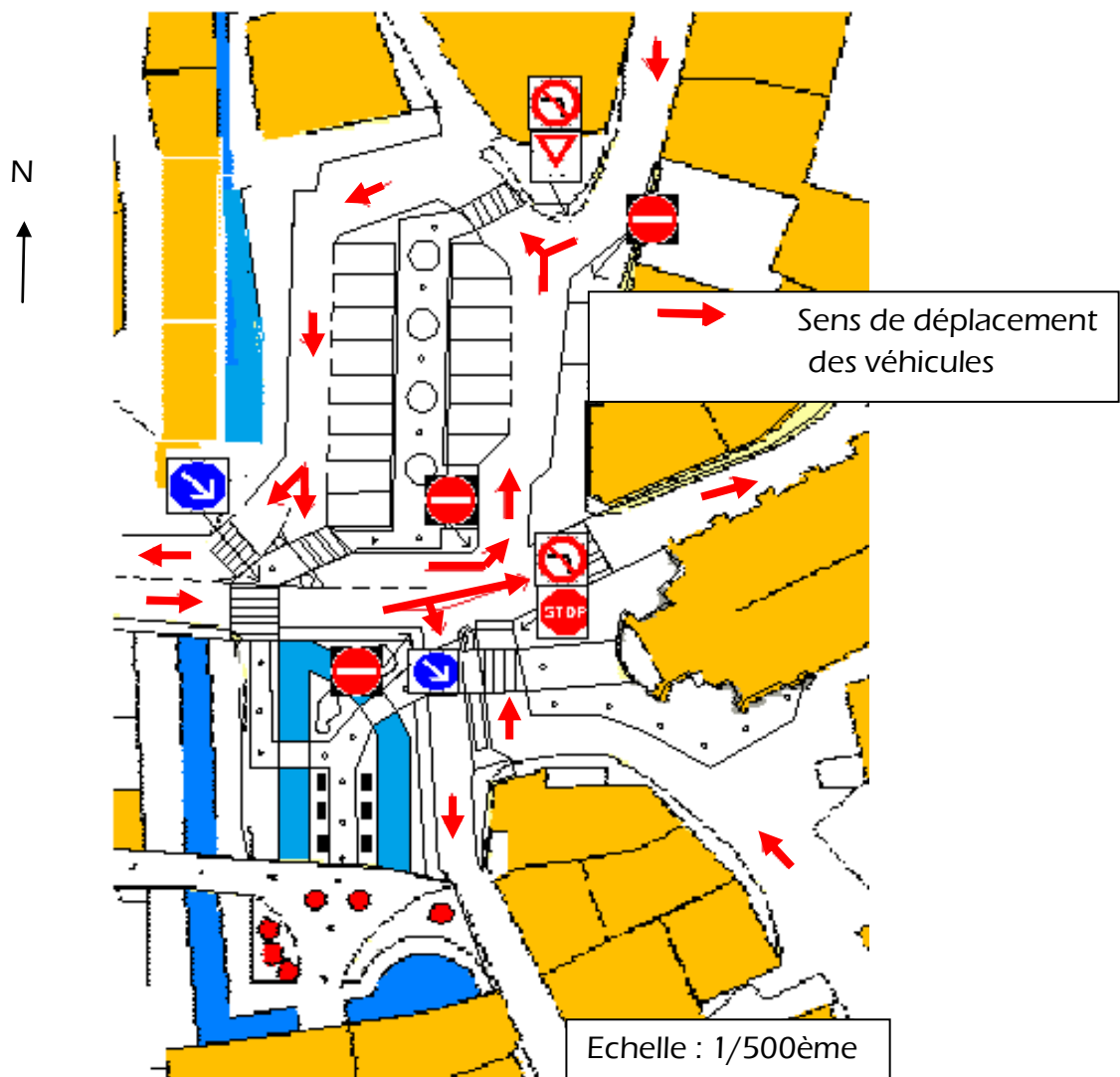
Le réseau électrique ne sera donc pas visible.

Un parking à vélos sera également présent à côté de la maison de Bourg pour les cyclistes venant à la place.

3. La circulation des véhicules ralentie et modifiée.

Alors que la zone au sud est réservée uniquement aux piétons, la circulation se déroule au centre et au nord de la place. En effet, les voitures roulent autour des places de stationnement dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. De plus, les rues se croisent en un seul endroit au centre de la place. La rue de la Barreyre se dédoublera en deux voies (l'une allant vers la rue du Jardinot pour faire le tour de la place, l'autre allant vers la rue de la Charreyre et la rue de la Ville). Un panneau « STOP » sera placé rue de la Ville au niveau du carrefour afin de laisser la priorité aux personnes rentrant dans la place de la Barreyre et de sécuriser la circulation des véhicules.

De plus, la création de nouvelles chaussées permettra la réalisation de nouveaux réseaux d'assainissement des eaux pluviales.



Carte 21 : Sens de déplacements des véhicules et la signalisation routière (réalisation : Anthony CARNEIRO ; source des panneaux : sécurité routière.gouv)

4. Un parking au nord de la place.

En plus des deux places arrêt minute réalisées près de la boulangerie et de la boucherie, des deux places à l'ouest de la maison de Bourg, 13 places sont créées au nord de la place ainsi qu'un stationnement pour personnes handicapées la plus près des commerces (place en bleue dans la carte 19). Elles permettront ainsi de répondre aux enjeux de l'aménagement.

De plus, une place réservée aux commerces ambulants est également présente près de la place centrale (place en jaune dans la carte 19). Elle permettra de renforcer le commerce local et peut-être à l'avenir d'accueillir d'autres commerces ambulants.

Conclusion

Les deux aménagements proposés répondent ainsi aux enjeux déterminés dans le diagnostic. Ils privilégient les piétons en les protégeant des véhicules qui sont incités à ralentir et en leur accordant un espace réservé. De plus, grâce aux commerces et aux animations de la place, celle-ci restera animé et sera le principal lieu de vie de tous les nohanentais. A l'avenir, un marché de produits locaux pourrait se dérouler le dimanche sur les places de stationnement de la place afin de toujours développer son attractivité, son animation et le commerce local. Elle pourra également rappeler le riche patrimoine local de la région de part la mise en valeur des monuments historiques. Ainsi, tous les ingrédients sont mis en place pour un bon fonctionnement de l'espace public : un lieu de vie organisé, convivial et sécurisé.

Cependant, bien que ces deux aménagements répondent aux objectifs fixés, ils le font de manières totalement distinctes. En effet, comme le montrent les deux croquis des projets dans les pages suivantes, elles dégagent une organisation de l'espace différente mais fonctionnelle dans les deux cas. De plus, ces projets émanent des couleurs différentes ce qui change le cadre de vie et l'aspect du bourg. Le point de vue du résident de la commune peut ainsi diverger selon l'apparence du lieu dans lequel il se trouve.

Ainsi, on peut dire qu'un même espace public peut être aménagé de plusieurs manières, avec une organisation et un aspect différents, mais répondant à des mêmes objectifs c'est-à-dire permettre à la population de pouvoir s'y rassembler et se l'approprier.

Photo 48 : Place de la Barreyre aujourd'hui





Figure 4 : Croquis de la place avec l'aménagement n°1



Figure 5 : Croquis de la place avec l'aménagement n°2

Bibliographie

- Livres:
 - « *Nohanent, cité irréductible* », œuvre commune de Françoise BLANC, Michelle FAYE, Marie-Christine LABRANDINE, Marcelle MALGORN, Jeanine PIZZIRANI, Marguerite VEDEUX, Jean Marc BONICEL, Patrick MAURY, 2001.
 - « *Vers un partage plus équitable de l'espace public* », Techni.Cités n°162, 2009.
- Documents :
 - *Plan Local d'Urbanisme de Nohanent*
- Webographie :
 - *Site de la commune de Nohanent* (www.ville-nohanent.fr)
 - *Site de Clermont Communauté* (www.clermontcommunaute.net)
 - www.geoportail.fr
 - www.cadastre.gouv.fr
 - *Google Maps*
 - www.insee.fr
 - wikipedia.fr

Table des cartes

<i>Carte 1 : La France et ses départements.....</i>	<i>9</i>
<i>Carte 2 : La région Auvergne</i>	<i>9</i>
<i>Carte 3 : Localisation de Nohanent par rapport à Clermont Ferrand</i>	<i>9</i>
<i>Carte 4 : Localisation de Nohanent et son relief</i>	<i>10</i>
<i>Carte 5 : Clermont Communauté</i>	<i>11</i>
<i>Carte 6 : Ensemble des moyens de transport offerts à Nohanent</i>	<i>12</i>
<i>Carte 7 a : Répartition géographique des activités et des équipements à Nohanent</i>	
<i>Carte 7b : Répartition géographique des activités et des équipements dans le centre de Nohanent</i>	<i>17</i>
<i>Carte 8 : Localisation du centre bourg de Nohanent</i>	<i>22</i>
<i>Carte 9 : Localisation de la place de la Barreyre dans le centre bourg</i>	<i>22</i>
<i>Carte 10 : Place de la Barreyre dans son environnement.....</i>	<i>23</i>
<i>Carte 11 : Disposition des bâtiments actuellement à la place de la Barreyre</i>	<i>26</i>
<i>Carte 12 : Disposition des espaces de la place de la Barreyre</i>	<i>29</i>
<i>Carte 13 : Plan masse du projet pour la rue de la Barreyre.....</i>	<i>43</i>

<i>Carte 14 : Nouveau sens de circulation rue de la Barreyre.....</i>	<i>44</i>
<i>Carte 15 : Nouveaux sens de circulation dans le bourg.....</i>	<i>45</i>
<i>Carte 16 : Plan masse du projet d'aménagement n°1.....</i>	<i>47</i>
<i>Carte 17 : Localisation des différents éléments de mobilier urbain.....</i>	<i>50</i>
<i>Carte 18 : Sens de déplacements des véhicules et la signalisation routière.....</i>	<i>54</i>
<i>Carte 19 : Plan masse du projet d'aménagement n°2.....</i>	<i>57</i>
<i>Carte 20 : Localisation du mobilier urbain sur la place.....</i>	<i>60</i>
<i>Carte 21 : Sens de déplacements des véhicules et la signalisation routière.....</i>	<i>61</i>

Table des figures

<i>Blason de Nohanent.....</i>	<i>page de garde</i>
<i>Figure 1 : Vue depuis l'allée sur le mobilier urbain</i>	<i>51</i>
<i>Figure 2 : Vue de la fontaine du dessus</i>	<i>51</i>
<i>Figure 3 : Représentation de la fontaine</i>	<i>51</i>
<i>Figure 4 : Croquis de la place avec l'aménagement n°1</i>	<i>65</i>
<i>Figure 5 : Croquis de la place avec l'aménagement n°2</i>	<i>66</i>

Table des graphiques

<i>Graphique 1 : Les différents modes de transport des nohanentais (source : PLU).....</i>	<i>13</i>
<i>Graphique 2 : Variation de la population entre 1968 et 2006 (source : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements – RP1999 et RP2006 exploitations principales).....</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 3 : Répartition de la population de Nohanent en fonction de leur âge en 2006 (source : Insee RP2006 exploitation principale, réalisation : Anthony CARNEIRO).....</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 4 : Variation de la population par grandes tranches d'âge entre 1999 et 2006 à Nohanent (source : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales).....</i>	<i>19</i>

Table des photos

<i>Photo en haut à gauche : Lavoirs de Nohanent.....</i>	<i>couverture</i>
<i>Photo en haut à droite : Eglise Saint Martial à Nohanent.....</i>	<i>couverture</i>
<i>Photo en bas : Place de la Barreyre.....</i>	<i>couverture</i>
<i>Photo 1 : Place de la Farge.....</i>	<i>14</i>
<i>Photo 2 : Rue de la Barreyre (boulangerie) et la place de la Barreyre au fond.....</i>	<i>14</i>
<i>Photo 3 : Panneau montrant la future zone d'activités du Rivassol</i>	<i>14</i>
<i>Photo 4 : Salle polyvalente du Puy Valeix</i>	<i>15</i>
<i>Photo 5 : Terrains de basket-ball et de tennis sur la zone du Puy Valeix.....</i>	<i>15</i>
<i>Photo 6 : Bassin d'orage à l'extrême nord est de la commune.</i>	<i>15</i>
<i>Photo 7 : Ecole primaire près de la place de la Farge</i>	<i>16</i>
<i>Photo 8 : Maison qui va accueillir la bibliothèque entre la place de la Farge et la place de la Barreyre.</i>	<i>16</i>
<i>Photo 9 : Salle de la Source.....</i>	<i>16</i>
<i>Photo 10 : Logements sociaux construits en 2009 près de la mairie.....</i>	<i>19</i>
<i>Photo 11 : Lotissement en construction à la périphérie nord est de la commune.....</i>	<i>19</i>

Photo 12 : Place de la Barreyre aujourd'hui (prise des lavoirs).....	23
Photo 13 : La source Saint Martial aujourd'hui.....	24
Photo 14 : Place de la Barreyre au XXème siècle (source : « Nohanent, cité irréductible »)	24
Photo 15 : Plan des lavoirs sur la place de la Barreyre en 1902 (source : « Nohanent, cité irréductible »)	25
Photo 16 : Vieilles maisons détruites d'ici fin 2010.....	27
Photo 17 : Plaque décrivant les lavoirs située sur la place de la Barreyre.....	28
Photo 18 : Borne située sur la place annonçant la direction et la distance des différentes étapes accessibles du circuit du site des Côtes.....	28
Photo 19 : Absence de trottoirs au nord de la place de la Barreyre.	30
Photo 20 : Rue de la Barreyre et ses trottoirs étroits.....	30
Photo 21 : Revêtement en mauvaise état.	30
Photo 22 : Rue de la Charreyre.....	31
Photo 23 : Rue du Jardinot.....	31
Photo 24 : Rue de la Vieille Eglise.....	31
Photo 25 : Stationnement « sauvage » sur la place.....	32
Photo 26 : Gros pots de fleurs près de la Salle de la Source.....	33
Photo 27 : Pots de fleurs sur les lavoirs.....	33
Photo 28 : Jardinière près de la maison de Bourg.....	33
Photo 29 : Réseaux électriques et lampadaires trop voyants.....	33
Photo 30 : Bouches d'égout au milieu de la place.....	34
Photo 31 : Plaque annonçant le site des Côtes et racontant l'histoire de la place.....	34
Photo 32 : Plaque sur l'histoire de la maison accueillant anciennement la mairie à côté de la salle de la Source.....	34
Photo 33 : Rue de la Barreyre et le stationnement « sauvage » au bord du trottoir.....	42
Photo 34 : Exemple de revêtement en béton désactivé (source : http://www.bricocenter.com/images/imprime32.jpg).....	48
Photo 35 : Exemple de revêtement en pierre de Volvic à Issoire(63).	48
Photo 36 : Tulipes (source : les fleurs. Free.fr).....	49
Photo 37 : Genêts à balais (source : Visoflora).....	49
Photo 38 : Bouleau (source : arbrissimo).....	49
Photo 39 : Prunus (source : Visoflora)	49
Photo 40 : Poubelle en bois.....	51
Photo 41 : Exemple du kiosque en bois (source : bricobox).....	52
Photo 42 : Containers présents sur la place et à replacer.....	52
Photo 43 : Exemple de spots lumineux au sol (source : usine nouvelle.com)	53
Photo 44 : Exemple de lampadaire en bois (source : aubrilam).....	53
Photo 45 : Exemple de parc à vélos (source : parcvelo.com).....	54
Photo 46 : Exemple de pont en bois sur les lavoirs (source : atelierbois.com).....	59
Photo 47 : Exemple de barrière urbaine en fer forgé et en bois (source : aubrilam.fr)	59
Photo 48 : Place de la Barreyre aujourd'hui.....	64

Table des tableaux

Tableau 1 : Comptage des véhicules stationnés place de la Barreyre.....	31
---	----

Annexe

Plan Local d'Urbanisme zone Ub (zone de bourg) :

Elaboration du PLU
Commune de NOHANENT

RAPPORT DE PRESENTATION

3. CHOIX RETENUS

- Motifs des choix du règlement de la zone Ub

Pas de limitation de la surface constructible. Dans le bourg, le bâti est dense et même les petites parcelles doivent pouvoir se construire.

6. Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

L'implantation est possible en limite. Les constructions doivent assurer la continuité du bâti.

L'objectif est de conserver l'identité du bourg ou les constructions sont en limite du bâti.

7. Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Possible en limite

L'implantation en limite permet de conserver le caractère du bourg. De plus, les parcelles étant plus petites dans le bourg, l'implantation en limite assure une plus grande surface constructible et une densité plus importante.

8. Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

L'implantation est libre.

9. Emprise au sol des constructions

L'emprise au sol est libre afin de permettre un maximum de développement du bourg.

10. Hauteur maximum des constructions

Rez-de-chaussée + 2 niveaux + combles maximum 9 mètres à l'égout du toit sauf extensions des constructions déjà implantées à une hauteur supérieure : au même niveau que les constructions existantes

Mur de clôture : hauteur maximum 1,80 m

Les constructions du bourg ont une hauteur de 9 mètres maximum soit 1 RDC + 2 niveaux + combles.

Le règlement maintient donc l'existant.

L'objectif de la construction d'un mur de clôture est d'assurer la continuité du bâti.

12. Réalisation d'aires de stationnement

Réalisation d'une place de stationnement sur l'espace privatif par logement créé

Pour les constructions à usage de commerces : 1 place pour 30 m² de SHON

Pour les constructions à usage artisanal ou de bureaux et autres : 1 place pour 50 m² de SHON

APPLICATION DE LA TAXE POUR NON REALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

Le stationnement est le problème de tous les anciens "centre bourg". En effet au moment de leur édification la voiture n'existait pas. Aujourd'hui elle fait partie intégrante de notre mode de vie. Il faut que chacun puisse stationner sur l'espace privé. L'espace public ne peut pas répondre à tous les besoins de stationnements dans le bourg. Chacun doit participer à l'effort. La réalisation d'une place de stationnement par logement est donc obligatoire. Si elle n'est pas réalisée, le propriétaire devra acquitter une taxe.

13. Réalisation d'espaces libres, aires de jeux et de loisirs, plantations

Le règlement ne prévoit aucune contrainte

14. COS (article R123-10)

Le règlement ne prévoit pas de COS afin de favoriser la densité des constructions.

La zone Ub est secteur d'habitat dense. Il correspond au centre ville.

1. Occupation et utilisation du sol INTERDITES

Les constructions destinées à l'industrie, à la fonction d'entrepôt, les installations classées, à l'exploitation agricole et forestière,

Zone de bourg avec une fonction d'habitat prioritaire, présence également de services et commerces

2. Occupation et utilisation du sol soumise à des conditions particulières

Artisanat sous réserve qu'il ne soit ni incommode, ni insalubre ni dangereux et dans bâtiment existant : surface atelier maximum 150 m²

Caravanes et habitations mobiles sont interdites en dehors des emplacements prévus

Nous limitons en surface et dans un bâtiment existant l'artisanat afin de permettre à l'artisan de développer son activité. Au delà de 150 m² de surface d'atelier nous considérons que pour limiter les nuisances auprès des riverains, l'artisan doit s'installer dans une zone artisanale.

3. Conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et d'accès aux voies ouvertes au public

Pas de condition particulière de desserte des terrains

4. Conditions de desserte des terrains par les réseaux publics (eau, électricité et assainissement)

Conditions de réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Nouvelles constructions raccordées au réseau public d'assainissement et réseau d'eaux pluviales obligatoires

Nous sommes dans le secteur de bourg et le réseau des eaux usées et des eaux pluviales est existant. Aussi toute construction doit être raccordée. De plus la surface des terrains ne permet pas (en général) d'envisager une récupération des eaux pluviales sur le terrain contrairement à des secteurs classés en Uh par exemple.

5. Superficie minimale des terrains constructibles

33

CARNEIRO Anthony
Ingénieur 1^{ère} année
Projet individuel 2009-2010

Tuteur: Mr Sébastien LARRIBE

Ecole Polytechnique de l'université de Tours
Département Génie de l'Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps BP 30553
37200 Tours cedex 3
Tél: 02 47 36 14 52
www.polytech.univ-tours.fr

Réaménagement de la place de la Barreyre à Nohanent (63-Puy de Dôme)

Pour la rendre plus conviviale et plus sécurisée

Nohanent, commune de 1905 habitants, a toujours su garder un aspect de village près de la nature alors qu'elle ne se trouve qu'à 5 kilomètres au nord ouest de la métropole auvergnate Clermont Ferrand. Au centre de celui-ci, près de l'église, se trouve la place de la Barreyre.

Celle-ci réalise de multiples fonctions au sein de la commune: elle accueille des commerces et des animations, possède des monuments historiques qui permettent de rappeler le riche patrimoine local et le passé de la commune comme village de « blanchisseuses ».

Cependant, la place possède plusieurs problèmes ce qui l'empêche de réaliser le rôle d'un espace public. En effet, elle n'a pas d'organisation et les nohanentais ne s'y sentent pas en sécurité vis-à-vis des véhicules. De plus, cette place et les monuments historiques tout autour sont peu mis en valeur ; ainsi les personnes y sont simplement de passage ou y stationnent sans réellement rester sur cet espace.

Ainsi, le but de ce projet sera de proposer deux types d'aménagements possibles afin de résoudre ses problèmes et de devenir un véritable lieu de vie et de convivialité au centre bourg de Nohanent.

Mots clés: place de la Barreyre, Nohanent, espace public, convivialité, sécurité, église, lavoirs.